

PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

Diagnostic d'évolution du territoire

RAPPORT FINAL

Décembre 2011



**Évaluer les Politiques et Innover
pour les Citoyens et les Espaces**

Sommaire

Le PNR Oise Pays de France, un Parc périurbain caractérisé par son patrimoine historique et forestier	3
Evolutions socio-économiques	7
Evolutions patrimoniales	22
Pertinence du classement du territoire du PNR	41

GLOSSAIRE

CNPN : Conseil National de Protection de la Nature

CLC : Corine Land Cover

CORINE : Coordination de l'information sur l'environnement,

DOCOB : Document d'Objectifs

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Equivalents Temps Pleins

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

HLM : Habitation à loyer modéré

IAU : Institut d'Urbanisme et d'Aménagement d'Ile de France

IFEN : L'Institut français de l'environnement (aujourd'hui SOeS)

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

ONF : Office National des Forêts

PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

PER : Pôle d'Excellence Rural

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petites et moyennes entreprises

PNR : Parc Naturel Régional

POS : Plan d'Occupation des Sols

PNROPF : Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

RS : Résidence Secondaire

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIG : Système d'Information Géographique

TER : Transport Express Régional

TPE : Très Petites Entreprises

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZPS : Zone de protection spéciale

Introduction

L'objectif de cette étude préalable à la révision de la charte¹ est de proposer une **analyse synthétique de l'évolution du territoire**. Compte tenu du périmètre de révision acté par les régions Île de France et Picardie, il s'agit d'une part d'analyser l'évolution du territoire actuel du Parc lors de la mise en œuvre de la charte sur la période 2004-2010 et d'autre part de compléter le diagnostic sur l'extension pressentie du périmètre du Parc qui passerait potentiellement de 59 à 86 communes. L'ensemble de ces éléments vise à alimenter les réflexions pour l'élaboration de la nouvelle charte et à **contribuer à la justification du renouvellement du classement du Parc**.

Ainsi que le suggère la circulaire de 2008, cette étude valorise en premier lieu les **inventaires et diagnostics existants**. Le Parc dispose en effet de nombreuses données bibliographiques et cartographiques (SIG) et mène trois autres études préalables thématiques en parallèle de l'élaboration de ce diagnostic (énergie-climat, continuités écologiques et paysage-urbanisme). Ces données sont cependant souvent ponctuelles dans le temps, et il n'a pas toujours été possible de reconstituer des séries de données permettant d'observer des tendances d'évolution. Par ailleurs, peu de données postérieures à 2006 existent aujourd'hui², limitant ainsi la possibilité d'apprécier l'évolution du territoire depuis la création du Parc.

Afin de bien **cibler cette analyse sur les thématiques les plus porteuses d'enjeux** pour ce territoire, nous avons demandé aux différents acteurs locaux³ quelles étaient selon eux les grandes problématiques du Parc. Nous avons ensuite mobilisé et valorisé autant que possible la bibliographie et les données existantes ; puis discuté et complété ces premiers éléments par l'expertise du Parc et de ses partenaires. La réalisation d'entretiens qualitatifs et l'animation de commissions thématiques nous ont ainsi permis de prendre en compte la diversité des visions des acteurs sur les pressions et facteurs d'évolution du territoire.

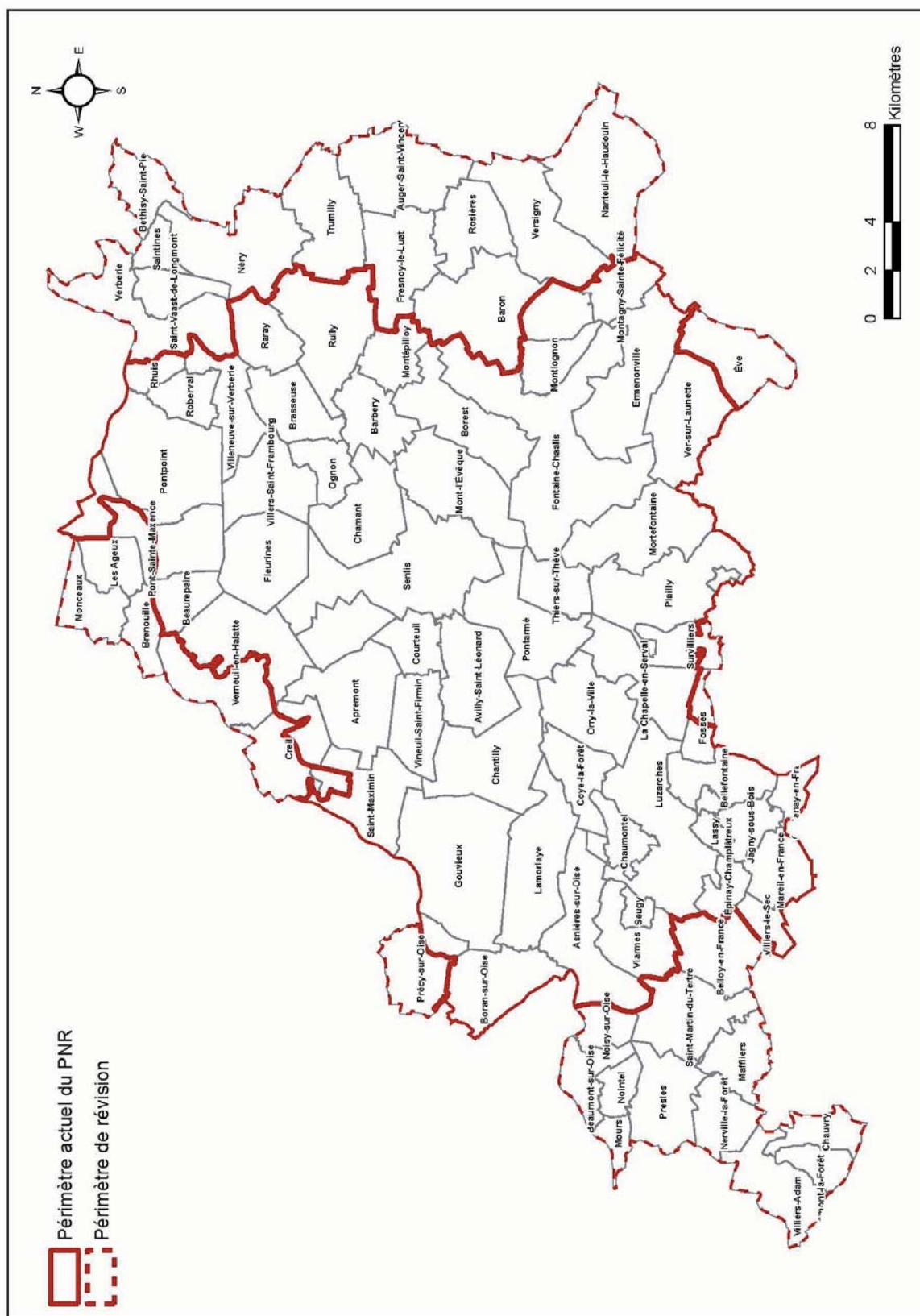
Concernant le périmètre du diagnostic, il est important de rappeler que **le périmètre actuel du Parc comporte des communes entièrement incluses et d'autres partiellement incluses** et que le nouveau périmètre d'étude avec l'extension a été défini relativement tardivement⁴. Selon les thématiques, le territoire considéré pour l'analyse de l'évolution du territoire actuel du Parc prend en compte « **l'enveloppe étroite** » c'est-à-dire les communes « majoritairement incluses » dans le périmètre du Parc, à savoir 53 communes comprenant les 51 communes entièrement dans le périmètre du Parc ainsi que Pont Sainte-Maxence et Saint-Maximin qui sont quasi entièrement dans le périmètre, ou bien « **l'enveloppe large** » en y ajoutant les six communes incluses partiellement (Baron, Creil, Fosses, Précy-sur-Oise, Survilliers, Verneuil-en-Halatte). Les analyses réalisées à l'échelle de l'ensemble du nouveau périmètre d'étude prennent en compte l'ensemble des 86 communes pressenties pour l'extension du Parc.

¹ Au sens de la circulaire du 15 juillet 2008.

² Les derniers résultats du RGP INSEE actuellement exploitables datent notamment de 2006, ainsi que les données Corine Land Cover les plus récentes, le dernier recensement général agricole date de 2000,...

³ Une cinquantaine de personnes ont ainsi été interrogées sous forme d'entretiens semi directifs : élus membres du bureau du PNR, équipe technique, partenaires institutionnels et techniques.

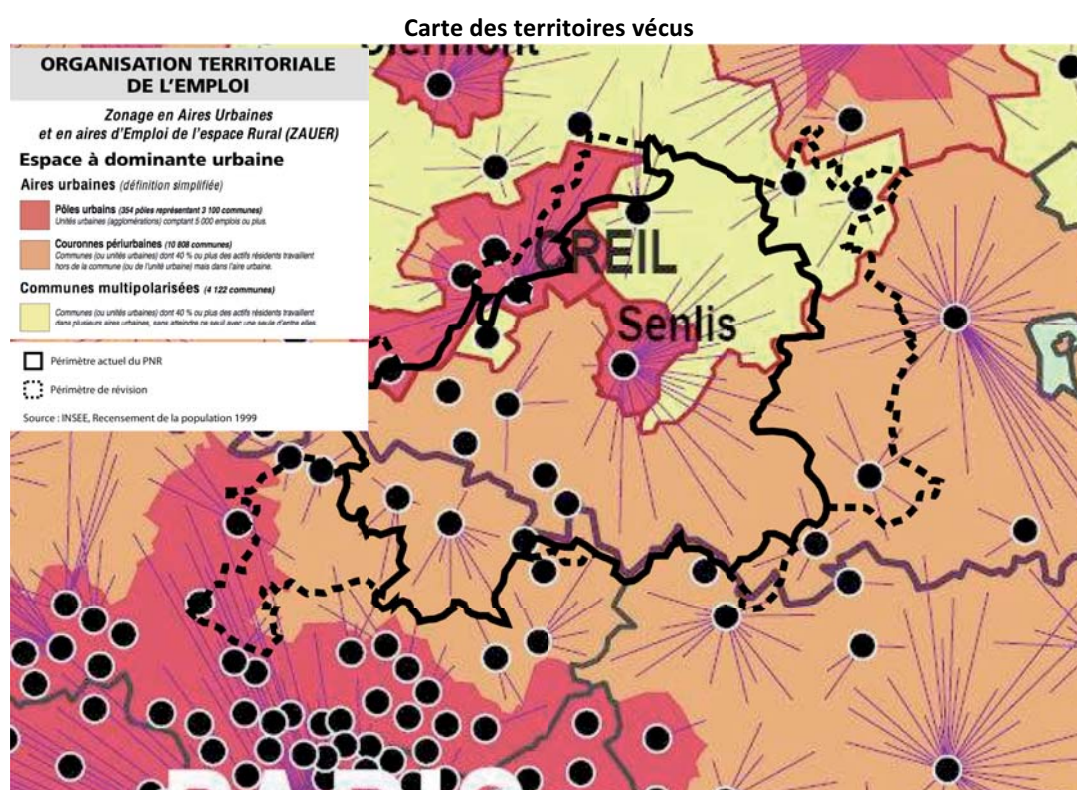
⁴ Délibération n° CR 47-11 B du 24 juin 2011 pour l'Île de France et délibération n°53-02-1 du 24 juin 2011 pour la Picardie.



Le PNR Oise Pays de France, un Parc périurbain caractérisé par son patrimoine historique et forestier

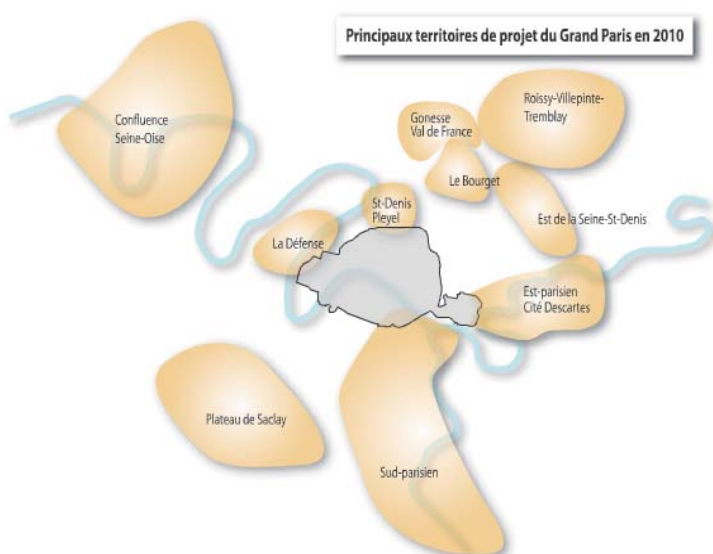
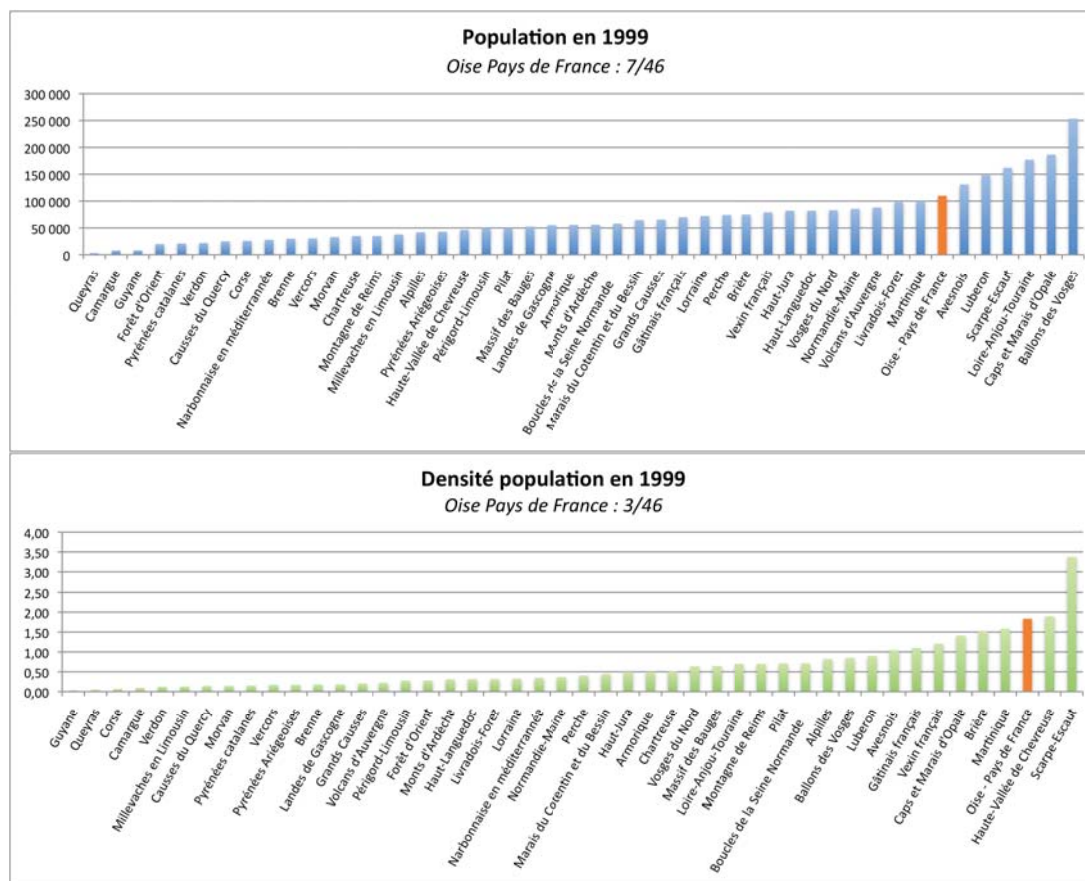
Avant de passer au diagnostic d'évolution détaillé, il convient de rappeler brièvement quelques caractéristiques fondamentales du PNR Oise Pays de France, qui sur plusieurs points en font un territoire exceptionnel et relativement atypique par rapport à d'autres PNR mais aussi un territoire « riche et fragile », ce qui justifie son classement.

Un Parc périurbain dans la grande couronne parisienne

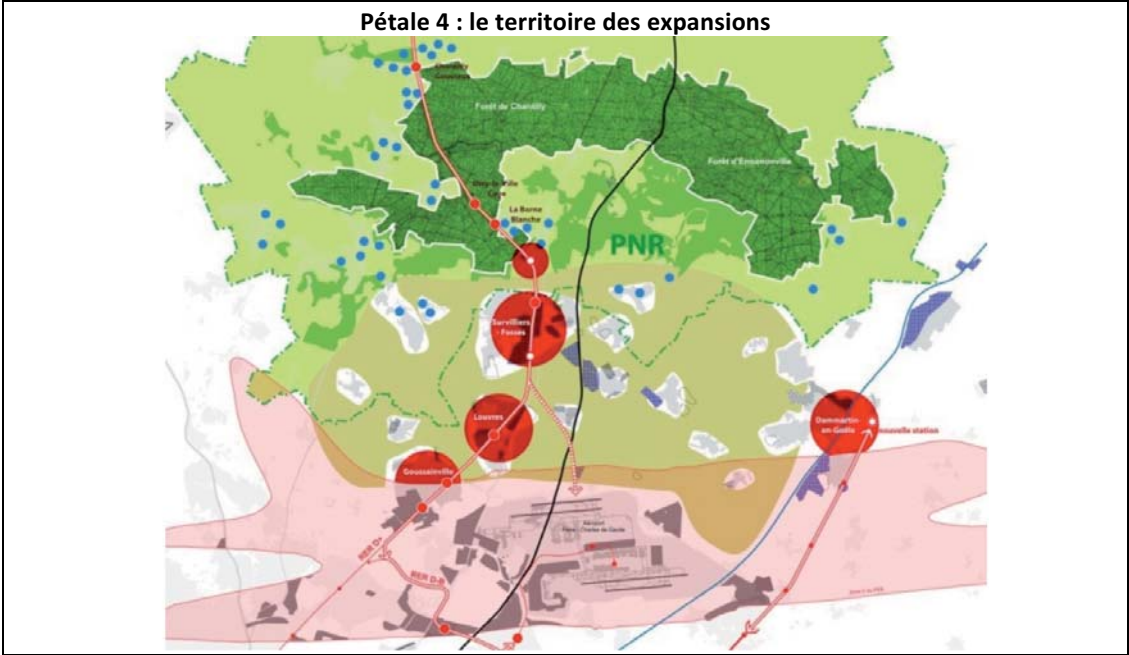
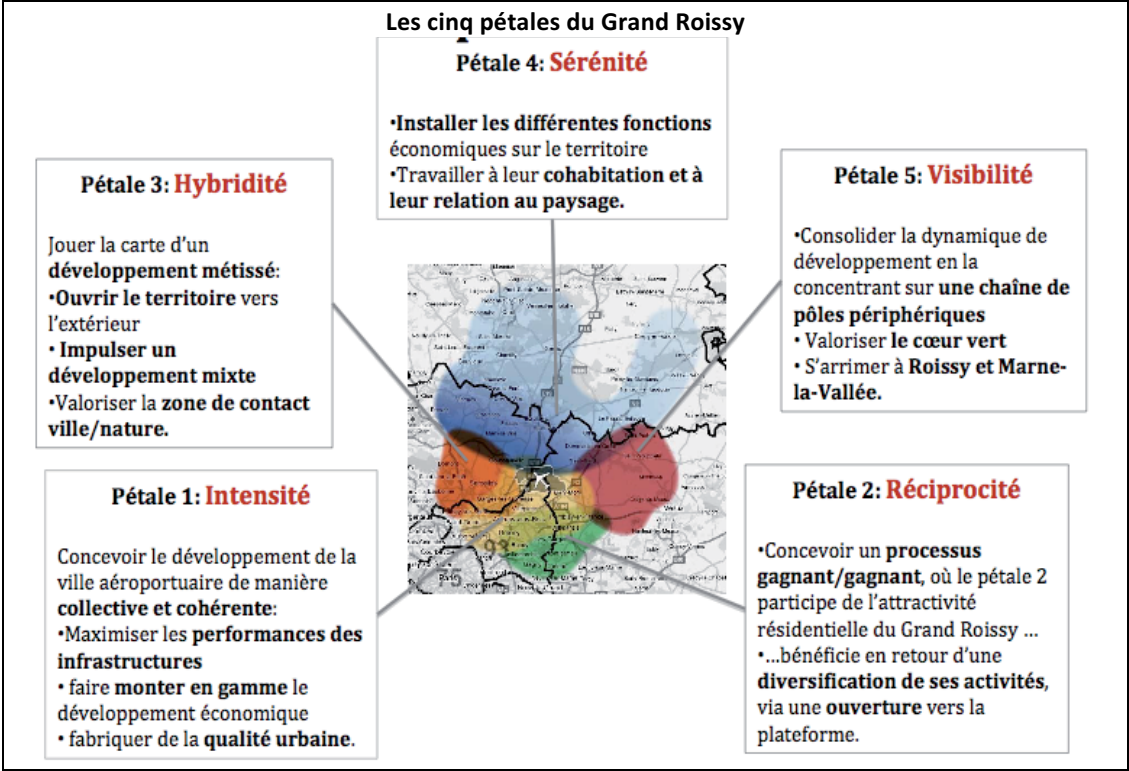


Le PNR Oise Pays de France est un PNR relativement petit, couvrant actuellement 60 000 hectares sur tout ou partie de 59 communes. Il est situé dans un espace assez largement à dominante urbaine, puisque environ 75% des communes sont situées dans les aires urbaines de Paris (essentiellement) et de Creil. C'est l'un des territoires de Parc les plus peuplés et les plus denses de France.

	PNR Oise Pays de France	Moyenne 46 PNR	Position PNROPF / 46 PNR (ordre décroissant)
Nombre de communes	59	86	30ème
Superficie (ha)	60 000	160 637	40ème
Habitants en 1999	110 000	68 647	7ème
Densité de population en 1999	1,83	0,43	3ème



Différents **grands projets étant en cours au nord de la région parisienne**, la pression urbaine va probablement se renforcer dans les prochaines années sur le territoire du Parc. Ce territoire aux portes du Grand Paris est notamment directement concerné par les projets du Grand Roissy (dont il constitue le « pétale 4 ») ainsi que par le projet de barreau ferroviaire « Roissy Picardie », reliant l'aéroport Roissy Charles de Gaulle à Creil.



Un Parc créé pour protéger l'intégrité et la continuité des espaces naturels, notamment en veillant à la fonctionnalité des corridors biologiques entre massifs forestiers

Ce territoire, marqué par l'histoire de France et où la forêt domine (40% de la surface) présente un patrimoine architectural, naturel, paysager et culturel original et d'une grande richesse. Il est menacé par différentes pressions, au premier rang desquelles se place la pression urbaine liée au positionnement explicite plus haut. On citera également les pressions liées à la forte fréquentation de ce territoire, poumon vert à proximité de Paris. C'est donc pour maîtriser cette évolution et préserver son patrimoine, son identité et sa ruralité que les acteurs de ce territoire ont été conduits à se doter d'un outil spécifique pour œuvrer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine, le Parc naturel régional.

Une des orientations emblématiques de la charte 2004-2014 est le maintien de corridors écologiques visant à sauvegarder les circulations de la grande faune notamment, à la fois entre les grands espaces forestiers du territoire (Halatte, Chantilly, Ermenonville) et avec ceux situés à l'extérieur du territoire (Compiègne, Bois au Roi, Carnelle, etc.).



Un territoire aux multiples facettes

L'identité du territoire est une question semble-t-il plus complexe pour ce parc que pour d'autres comme par exemples, le Vexin, le Vercors ou encore la Brière, qui bénéficient d'emblée d'une image forte associée au territoire, liée à héritage et/ou une unité historique, naturelle, culturelle ou encore sociologique. En témoigne un certain nombre de facteurs que l'on peut souligner ici pour le PNR Oise Pays de France. Tout d'abord, le choix de son nom : de Parc naturel régional « des trois forêts » en période de préfiguration, son nom a évolué en « Oise Pays de France », à sa création. Ensuite, si la forêt semble le dénominateur commun de ce territoire, elle n'est pas non plus exclusive vis-à-vis des territoires alentours. En outre, ce territoire présente de nombreuses autres facettes patrimoniales : l'histoire de France, l'architecture, la rivière Oise, des landes, de lieux de prestige (Chantilly), l'activité hippique, etc. Enfin, ce territoire se présente un peu comme une « mosaïque » : de types d'espaces (espaces urbains, forestiers et agricoles), de taille de communes (en 2007, 39 de moins de 2 000 habitants puis 13 de moins de 5 000 habitants puis 3 de moins de 10 000 habitants et 4 de plus de 10 000 habitants), de profils sociaux (des autochtones et des néoruraux, des personnes aisées et des plus modestes, etc.). A noter cependant que l'identité du territoire a pu être plus forte par le passé et se distendre dans le temps, car le territoire était bien identifié au XVIII^{ème} siècle, comme en témoigne la carte de la Capitainerie d'Halatte de 1711, centrée sur le territoire actuel du PNR.

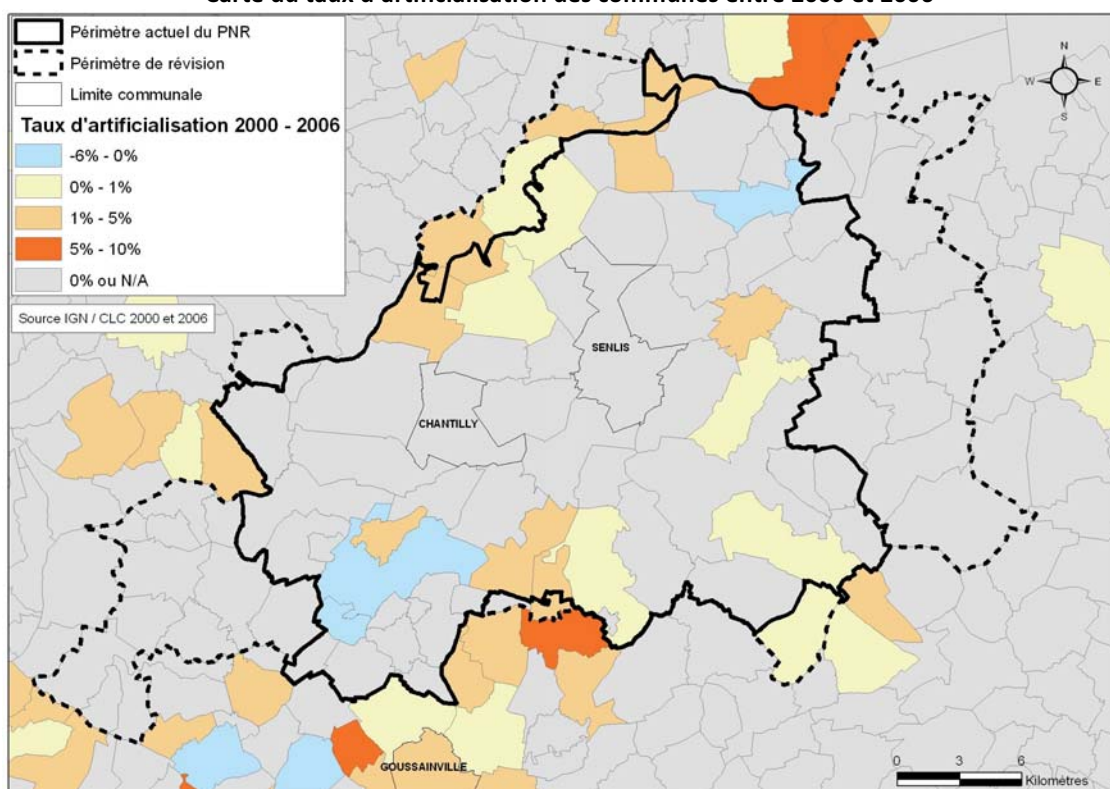
Dans ce contexte, l'extension du territoire du Parc de 59 à 86 communes constitue un enjeu en termes d'identité du territoire.

Evolutions socio-économiques

L'évolution de l'artificialisation des sols

Une des pressions majeures qui s'exerce sur ce territoire périurbain de la grande couronne parisienne est « la pression urbaine » entraînant **un étalement urbain et une artificialisation des sols** qui perdent alors leur vocation agricole, naturelle ou forestière (ou zone humide ou en eau) pour devenir des zones urbaines, industrielles et commerciales, des réseaux de transport, des mines, des carrières, des décharges et chantiers ou des espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs). Sur la période 2000-2006, **le taux d'artificialisation des sols a été assez faible sur le territoire du PNR⁵ : moins de 5% sur chaque commune et seulement 0,25%⁶ en moyenne sur l'ensemble du territoire** (à comparer à 3% en moyenne en France), avec notamment une augmentation des espaces dédiés aux infrastructures et aux espaces de loisirs. Seulement deux communes ont connu une artificialisation de plus de 30 hectares : Saint Maximin et Creil (cf. carte ci-après). A proximité immédiate du Parc, quelques communes ont connu des artificialisations de plus de 5% de leur territoire : Longueil Sainte-Marie (130ha, 8%) et Rivecourt (37ha, 9%) au Nord ; Saint Witz (43ha, 6%) et Le Plessis Gassot (28ha, 6%) au Sud.

Carte du taux d'artificialisation des communes entre 2000 et 2006



⁵ à partir des données CORINE Land Cover, produites dans le cadre d'un programme de l'Agence européenne pour l'environnement, pour la France par le Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Cette base de données géographiques est issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires, avec des données complémentaires d'appui. L'échelle de production est le 1/100 000, avec un seuil de 25 ha pour la cartographie des unités d'occupation homogène des sols.

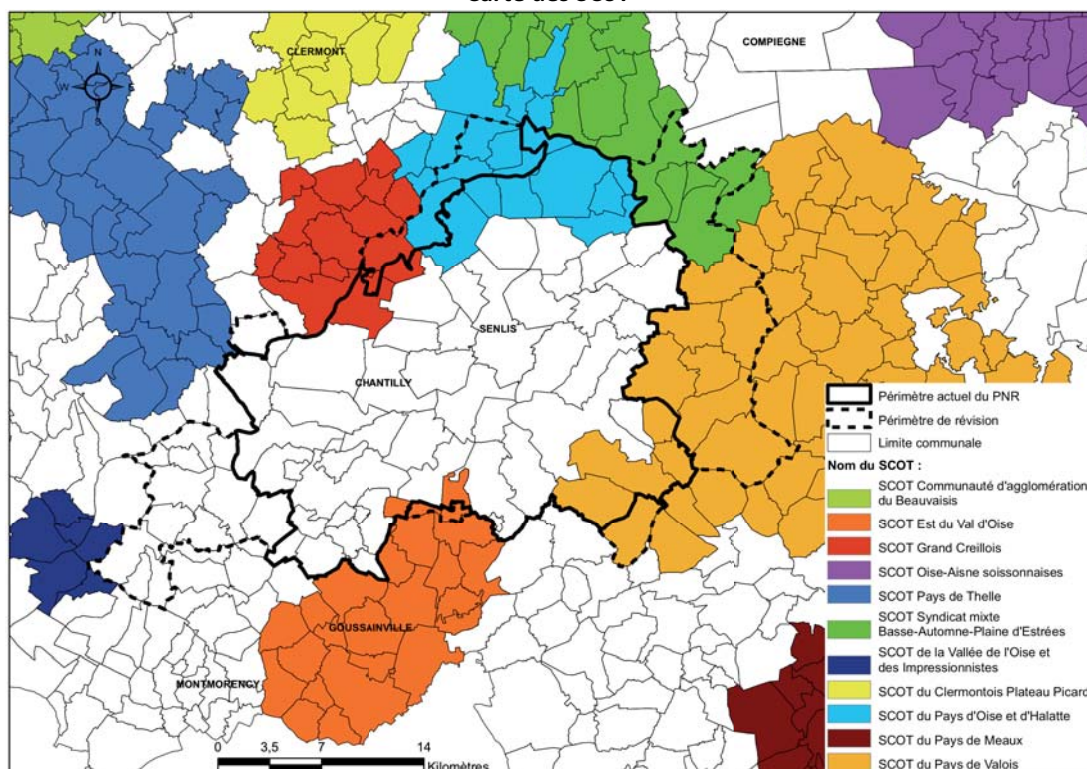
⁶ 214 ha ont été artificialisés sur une surface totale de 86 049 ha pour le périmètre du Parc avec extension.

Cette faible évolution est néanmoins à relativiser au regard de différents éléments : (1) ce territoire périurbain a déjà un niveau d'artificialisation très élevé avec 14% de surfaces artificialisées en 2006 (presque trois fois plus que la moyenne en France métropolitaine qui est de 5,1%), (2) cette évolution ne prend pas en compte les changements « moindres » (moins de 25 ha) alors que ces derniers peuvent avoir un impact important sur la fragmentation et le cloisonnement des milieux naturels ainsi que sur la perception du territoire (« changements insidieux »).

Par ailleurs, comme souligné en introduction, les grands projets en cours d'élaboration à proximité du Parc (Grand Paris, Grand Roissy, LGV...) donnent à penser que les pressions d'artificialisation (urbanisation, infrastructures,...) vont se maintenir, voire se renforcer, dans les années à venir.

Cette urbanisation est encadrée par les documents de planification à l'échelle communale (PLU) et intercommunale (SCoT). **Le territoire du Parc est cependant peu couvert par des SCoT à ce jour.** Les communautés de communes au centre du Parc (Aire cantilienne, Trois forêts, Cœur sud Oise, Pays de France) et les communes non regroupées en communauté de communes (Orry-la-Ville, La Chapelle en Serval, Plailly et Mortefontaine) ne sont en effet pas encore impliquées dans une telle démarche. La question de l'élaboration d'un SCoT à l'échelle du Parc et porté par ce dernier se pose d'ailleurs pour répondre à ce besoin de planification territoriale.

Carte des SCoT⁷



⁷ Le SCoT du Valois est actuellement en cours d'élaboration.

L'évolution démographique et sociale : démographie, logement, mixité

UN DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE GLOBALEMENT MAITRISE MAIS HETEROGENE SUR LE TERRITOIRE

Si on considère l'enveloppe totale des 59 communes adhérentes au Parc, les données d'évolution démographique montrent une croissance démographique qui s'accélère très légèrement sur la dernière période, en passant à 0,5% par an de 1999 à 2006, soit **une croissance démographique du PNR identique à celle du département de l'Oise**. Elle est essentiellement due au solde naturel (passage de 0,7% à 0,8%), le solde migratoire ne bougeant pas (-0,3%). Le coût élevé du logement (prix au m² dans la « norme parisienne ») ainsi que le faible niveau de la construction sont vraisemblablement des éléments explicatifs importants de ce solde migratoire légèrement négatif sur le territoire, alors que l'attractivité résidentielle de ce territoire est vécue localement comme forte.

	1990-1999	1999-2006
Taux de variation annuel moyen de la population en %	0,4	0,5
• Dû au solde naturel en %	0,7	0,8
• Dû au solde migratoire en %	-0,3	-0,3

Source : INSEE Picardie, Portrait de territoire 59 communes

Si on se concentre maintenant uniquement sur la population incluse dans le périmètre du Parc⁸, le taux de variation annuel moyen s'avère légèrement plus faible (0,34%)⁹. Ceci est lié au fait que, parmi les communes incluses partiellement¹⁰, certaines d'entre elles (Creil notamment) ont eu une évolution démographique importante mais hors Parc. La **croissance démographique du PNR apparaît alors moindre que celle du département de l'Oise (mais supérieure à celle de la Picardie) et a fortiori du Val d'Oise**.

	Superficie (en km ²)	Population 1999 (en milliers)	Population 2006 (en milliers)	Densité 2006 (hab/km ²)	Taux de variation annuel moyen (1999-2006 en %)
Val d'Oise	1 246	1 105	1 157	929	0,65%
Oise	5 860	766	793	135	0,49%
Ile-de-France	12 012	10 951	11 532	960	0,74%
Picardie	19 399	1 857	1 894	98	0,28%
France métropolitaine	543 965	58 520	61 400	113	0,69%
PNR (53 communes)	574	109	112	204	0,34%

Source : INSEE, RGP 2006

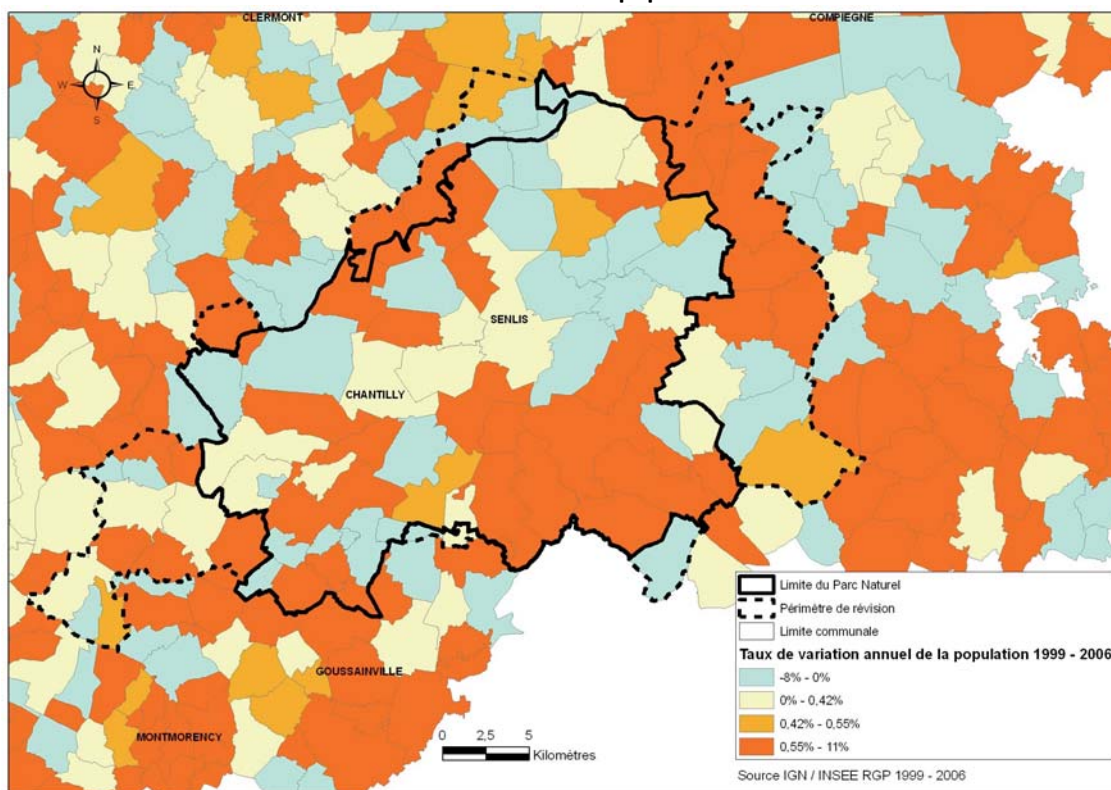
⁸ A savoir 53 communes : 51 communes entièrement dans le périmètre du Parc + Pont Sainte-Maxence et Saint-Maximin quasi entièrement dans le périmètre.

⁹ A noter néanmoins que la forte baisse de population de la seule commune de Pont Sainte Maxence explique une grande partie de ce plus faible taux.

¹⁰ A savoir 6 communes : Baron, Creil, Fosses, Précly-sur-Oise, Survilliers, Verneuil-en-Halatte.

Une analyse plus fine à l'échelle territoriale montre que cette croissance démographique concerne plus particulièrement le sud-est du territoire (proximité de Roissy) ainsi que les communes proches de l'agglomération creilloise.

Carte du taux de variation annuel de la population entre 2000 et 2006

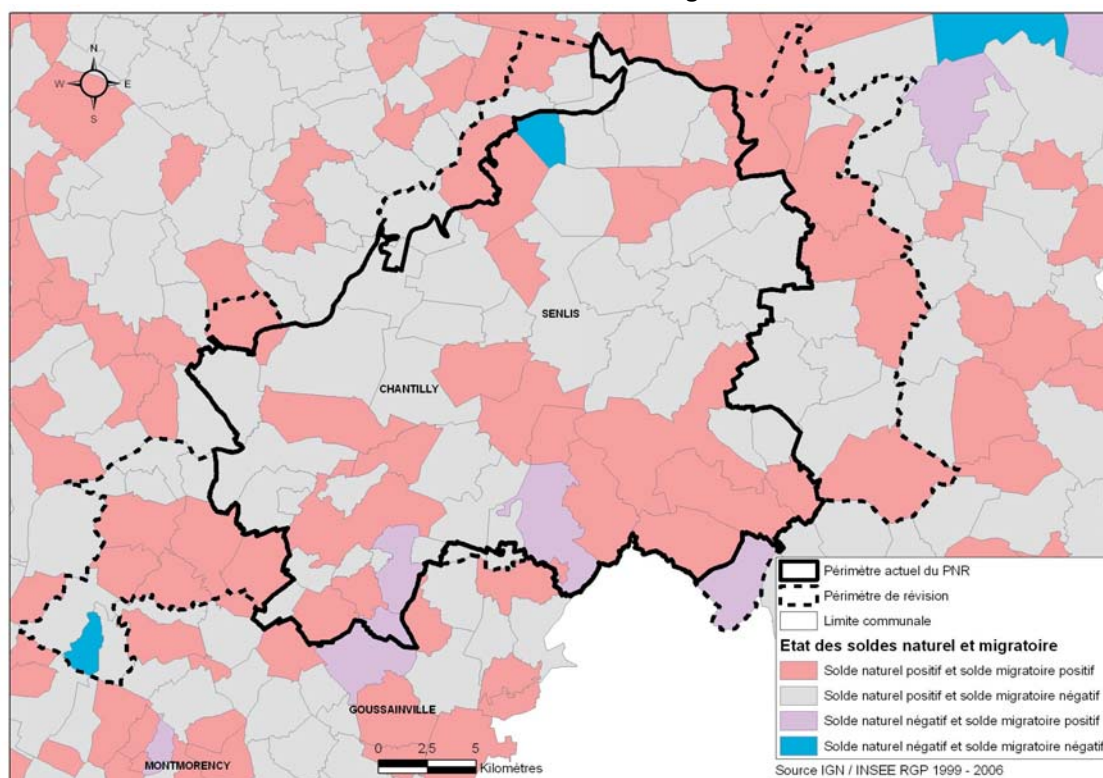


Les communes incluses à 100% ou quasi 100% dans le périmètre du Parc connaissent un taux de variation annuel (0,34%) plus faible que celui des communes incluses partiellement (0,84%) et des communes du futur périmètre (0,51%) (Cf. tableau ci-dessous).

	Population 1999	Population 2006	Tx variation annuel 1999-2006 (%)
Total communes 100% ou quasi 100% PNR	109 013	111 630	0,34%
Total communes partielles PNR	52 250	55 383	0,84%
Total communes futur périmètre	40 545	42 004	0,51%

Source : INSEE, Recensements de la population 1999 et 2006, base de données nationale

Carte des soldes naturel et migratoire



On retrouve dans le détail communal, la caractéristique dominante de la croissance démographique du PNR, puisqu’une très grande majorité de communes présente un solde naturel positif. A l’inverse, la géographie des communes ayant un solde migratoire positif apparaît compensée par celles ayant un solde migratoire négatif, ce qu’on retrouve au global par un léger déficit migratoire du territoire du PNR.

Les tableaux ci-dessous explicitent les contributions des deux soldes (naturel et migratoire) aux variations de population sur le territoire par « secteur », en absolu et en relatif :

	Variation de population 1999-2006	Dont solde naturel	Dont solde migratoire
Total communes 100% ou quasi 100% PNR	2 617	4 110	-1 493
Total communes partielles PNR	3 133	4 767	-1 634
Total communes futur périmètre	1 459	1 584	-125

	Tx variation annuel 1999-2006 (%)	Dû au solde naturel (%)	Dû au solde migratoire (%)
Total communes 100% ou quasi 100% PNR	0,34	0,53	-0,19
Total communes partielles PNR	0,84	1,28	-0,44
Total communes futur périmètre	0,51	0,55	-0,04

Source : INSEE, Recensements de la population 1999 et 2006, base de données nationale

MAISONS ET HLM PRENNENT CHACUN UN POINT DE CROISSANCE DANS LE PROFIL DES LOGEMENTS¹¹

Si on considère l’enveloppe totale des 59 communes adhérentes au Parc, l’offre de logements entre 1999 et 2006 s’est accrue de +5,7% (70 184 logements en 2006 et 3 758 logements supplémentaires depuis 1999). Sur le périmètre du Parc, on dénombre 48 523 logements en

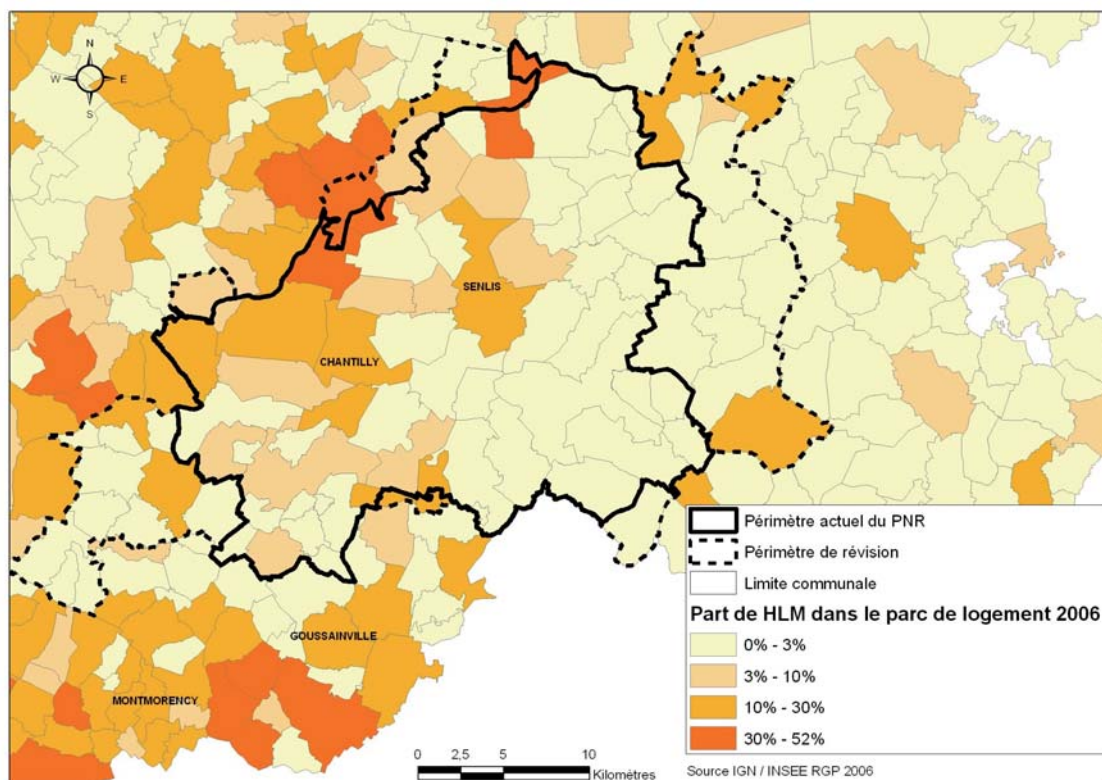
¹¹ Sources : INSEE Picardie, Portrait de territoire 59 communes ; INSEE, Recensement de la population 1999 et 2006, base de données nationale, Fiche observatoire population et logement, PNR 2009.

2006 et 2 551 logements construits entre 1999 et 2006, soit une croissance de + 5,5% quasi équivalente. **Cette croissance des logements sur le PNR est comparable à celle du Val d'Oise (+5,5%) sur la même période, mais moindre que celle de l'Oise (+6,6%).** 1 076 logements ont été autorisés depuis 2004 sur le périmètre du Parc, ainsi la croissance s'est même un peu accélérée (taux d'accroissement annuel des logements de 0,79% entre 1999 et 2006 et de 1,13% entre 2004 et 2006).

Concernant le profil, la maison domine par rapport à l'appartement, puisqu'elle représente, sur les 59 communes (enveloppe totale), 54,5% des logements en 1999 et 54,9% en 2006, soit un gain d'environ 0,5 point de cette part. La croissance des maisons sur la période 1999-2006 et sur les 59 communes (+6,4%) apparaît plus forte sur les communes incluses totalement (ou quasi) dans le PNR (+6,8%) que pour les communes incluses partiellement (+5,1%). **Cette croissance est située entre celle du Val d'Oise (+5,5%) sur la même période et celle de l'Oise (+8,6%).**

Concernant les logements HLM, ils représentent sur les 59 communes du Parc (enveloppe totale), 22% des logements en 1999 et 21% en 2006, soit une perte d'un point de cette part. La croissance des logements HLM sur la période 1999-2006 et sur les 59 communes (+2,6%) est essentiellement due aux communes incluses partiellement.

Carte de la part des HLM dans le Parc de logement en 2006



Cette croissance est très proche de celle de l'Oise (+2,7%) et inférieure à celle du Val d'Oise (+4,3%). Elle concerne plus particulièrement les communes Creil et de son agglomération ainsi que de Pont Sainte-Maxence.

Sur les communes d'extension du périmètre, la croissance des logements HLM sur la période 1999-2006 est plus forte que sur le périmètre actuel (+8,3%) et globalement liée à quelques communes (Verberie, Saint-Martin-du-Tertre, etc.).

UN CERTAIN RENOUVELLEMENT DES POPULATIONS

La **population du territoire connaît un certain renouvellement** avec en 2006, 54% de la population qui habitent sur le territoire depuis moins de 10 ans (ou ont changé de commune) et 32% depuis moins de 5 ans (ou ont changé de commune) ce qui est semblable à la moyenne nationale (52% pour les habitants installés depuis moins de 10 ans, 33% pour les habitants installés depuis moins de 5 ans) et à peine moindre que la moyenne francilienne (58% et 34%)¹². Il n'y a pas de disparités Nord/Sud ou Est/Ouest notables sur le périmètre actuel et ce n'est pas non plus un facteur discriminant pour le périmètre d'extension.

Le territoire attire des catégories socio-professionnelles favorisées qui cherchent un cadre de vie agréable, ainsi 17% de la population active sont des cadres en 2006, soit 2 point de plus qu'en 1999. Comme dans beaucoup de territoires périurbains, la question des différences de perception et de cohabitation entre les habitants ruraux de longue date et les nouveaux arrivants « rurbains » se pose.

L'évolution de l'économie et de l'emploi

UNE ECONOMIE DOMINEE PAR LE SECTEUR TERTIAIRE ET DES ACTIVITES SPECIFIQUES¹³

L'économie du territoire est dominée par le secteur tertiaire (83% des emplois) et se distingue par des activités spécifiques :

- **une activité touristique importante**, tant en termes d'emplois que de chiffre d'affaire (environ 35 établissements hôteliers dédiés notamment au tourisme d'affaires, des sites touristiques prestigieux, des équipements de loisirs importants) ;
- **un commerce fortement présent** (27 % des entreprises et 16,5 % des emplois) ;
- **une activité hippique dynamique et spécifique**, d'importance nationale et aux enjeux économiques et environnementaux importants. Elle est essentiellement concentrée autour du pôle de Chantilly – Gouvieux (environ 2 000 emplois directs et près de 500 emplois induits, soit 20 % de l'emploi salarié sur le canton de Chantilly - et environ 5% sur l'ensemble du territoire). Des chiffres récents comptabilisent environ 6 000 chevaux sur le territoire du PNR (Source : PNROPF) ;
- **une volonté de se positionner sur le service aux entreprises** en proposant des prestations de qualité.

Les entreprises et les emplois se concentrent à l'ouest du territoire. On observe une nette prédominance de très petites entreprises, avec 90 % des entreprises qui ont moins de 5 salariés et 44 % n'en ont aucun. L'économie résidentielle prédomine représentant 63% des établissements et 45% des emplois (41% des emplois à l'échelle nationale en 2004).

Différents enjeux d'évolution ont été soulignés dans le diagnostic du territoire de 2009 :

- **maintien du dynamisme des activités de commerce** : enjeux de transmission-reprise, de maintien des services de proximité, de vitalité commerciale des centres-villes et des villages ;
- **reconversion des friches industrielles** : ancienne scierie à Thiers-sur-Thève, friche Vulli...
- **implantation et gestion des zones d'activités** : il existe aujourd'hui deux zones d'activités de plus de 20 hectares et une multiplicité de petites zones d'activités destinées à l'accueil de TPE/PME mais elles sont souvent « *peu attractives, offrant peu* »

¹² Source : Fiche observatoire population et logement, PNR 2009.

¹³ Sources : Fiche observatoire les activités économiques, PNR Oise-Pays de France 2008, Diagnostic socio-économique du territoire, PNR Oise-Pays de France 2009.

de services, peu ou pas gérées, et n'intégrant que rarement des préoccupations paysagères ou environnementales ». Favoriser l'implantation d'activités tout en maîtrisant l'urbanisation a donc été souligné comme un enjeu stratégique qui pourrait être mieux pris en charge au niveau intercommunal.

UNE PROGRESSION DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE¹⁴

On se réfère ici aux 59 communes adhérentes au Parc (enveloppe totale). Il existe certes un biais comme pour les autres thèmes, pour ce qui concerne les communes incluses partiellement dans le périmètre, mais d'une part on ne dispose pas de données recalculées pour le périmètre strict du Parc et d'autre part lorsqu'on parle de dynamisme économique, il y a une certaine légitimité à prendre une enveloppe assez large. On essaiera néanmoins, autant que faire se peut, de faire la distinction entre communes totalement et partiellement incluses.

Les 59 communes adhérentes au Parc (enveloppe totale) accueillent environ 63 000 emplois en 2006 contre 56 000 en 1999, soit un taux de croissance de l'ordre de 13%, mais assez différencié entre les communes totalement incluses dans le périmètre (+10%) et celles partiellement incluses (+19%). **Cette croissance de l'emploi sur le PNR est assez proche de celle du Val d'Oise (+16%) sur la même période, et plus forte que celle de l'Oise (+7%).**

L'évolution de l'emploi du territoire dans les différents secteurs d'activités est détaillée dans le tableau suivant :

	2006		1999	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble des emplois	63 005		55 683	
Agriculture	915	1,5%	907	1,6%
Industrie	7 577	12,0%	7 972	14,3%
Construction	2 479	3,9%	2 322	4,2%
Tertiaire	52 039	82,6%	44 482	79,9%
<i>Tertiaire¹⁵ dont :</i>				
- commerce	10 419	16,5%	8 238	14,8%
- services aux entreprises	8 177	13,0%	7 871	14,1%
- services aux particuliers	6 408	10,2%	5 860	10,5%

Source : INSEE Picardie, Portrait de territoire 59 communes

Les 7 300 emplois supplémentaires sur les 59 communes adhérentes au Parc (enveloppe totale) ont donc profité surtout au secteur tertiaire (et en particulier au commerce) aux dépens de l'industrie principalement.

¹⁴ Source : INSEE Picardie, Portrait de territoire 59 communes ; INSEE, Recensement de la population 1999 et 2006, base de données nationale.

¹⁵ Définition INSEE : le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

L'analyse comparée de ces mêmes informations pour les communes entièrement incluses et partiellement incluses dans le périmètre, laisse entrevoir les éléments suivants :

Evolution des emplois	59 communes (enveloppe totale)	Communes incluses entièrement	Communes incluses partiellement
Agriculture	1%	3%	-19%
Industrie	-5%	-10%	6%
Construction	7%	2%	15%
Tertiaire	17%	14%	21%
<i>Tertiaire¹⁶ dont :</i>			
- commerce	26%	26%	28%
- services aux entreprises	4%	1%	8%
- services aux particuliers	9%	11%	3%

Source : INSEE, Recensement de la population 1999 et 2006, base de données nationale

- les emplois supplémentaires ont été créés, à peu près à parité, entre les communes entièrement et partiellement incluses. Les emplois dans le secteur de l'agriculture ont progressé dans les communes incluses entièrement alors qu'ils ont fortement régressé des les communes incluses partiellement¹⁷ ;
- si on se concentre sur les communes totalement incluses dans le périmètre du Parc, le tertiaire progresse mais moins que dans les communes incluses partiellement ; en revanche, l'industrie perd de l'emploi alors que ce secteur en gagne dans les communes incluses partiellement ; enfin le commerce progresse à peu près autant que dans les communes partiellement incluses.

Les 27 communes d'extension du périmètre accueillent à peu près autant d'emplois en 2006 (environ 10 000) qu'en 1999 (environ 9 900), soit une quasi stagnation (+1%). Leur profil économique global apparaît moins « tertiairisé » que celui du territoire actuel (71% contre 83%) au profit des autres secteurs : agricole (3% contre 1,5%), industrie (17% contre 12%) et construction (10% contre 4%). Sur la période 1999-2006, la progression de l'emploi par secteur dans le périmètre d'extension présente les caractéristiques suivantes :

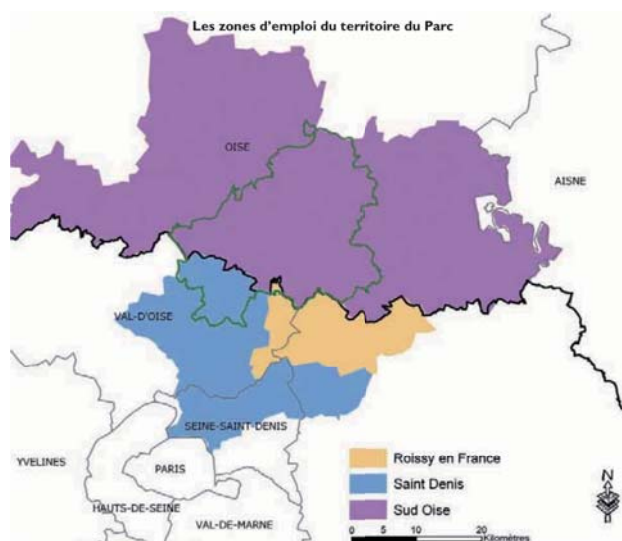
- une progression de l'emploi agricole, de l'emploi dans la construction et dans le tertiaire, assez similaire à celle des communes entièrement incluses dans le périmètre actuel du Parc pour l'agriculture, beaucoup plus forte pour la construction et nettement plus faible pour le tertiaire ;
- un déclin de l'emploi industriel, beaucoup plus fort que celui des communes entièrement incluses dans le périmètre actuel du Parc.

¹⁶ Définition INSEE : le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

¹⁷ Une hypothèse explicative de ce résultat peut être la prise en compte des activités équestres dans les statistiques agricoles à partir de 2004. Néanmoins, cette progression dans le périmètre du parc reste notable si l'on considère que le nombre d'exploitations a baissé de 26% en France sur la période 2000-2010 (source RGA 2010).

DES MIGRATIONS ALTERNANTES TOUJOURS PLUS IMPORTANTES ?

Le territoire du Parc est à cheval sur trois zones d'emplois : Roissy en France (environ 125 000 emplois, en forte expansion), Saint Denis et Sud Oise. Il comprend trois pôles d'emplois principaux (une partie de l'agglomération creilloise, Senlis et Chantilly). C'est un territoire « déficitaire » en terme d'emploi mais dont le déficit est comblé par Roissy et la région parisienne. 80% de la population active du sud du territoire va travailler en dehors du Parc. 65% des actifs utilisent la voiture pour se rendre au travail chaque jour et l'équipement automobile s'est d'ailleurs renforcé entre 1999 et 2006 (38% des ménages ont 2 voitures ou plus en 2006 contre 35% en 1999). La création de la liaison ferroviaire Creil-Roissy devrait prochainement faciliter ces déplacements.



N.B. : notons que les zones d'emploi viennent de changer, mais que nous conservons cette carte conforme à l'analyse qui est présentée dans nos propos.

Ce déficit en terme d'emploi se réduit progressivement (de 28% avec 56 000 emplois pour 78 000 actifs en 1999, à 24% avec 63 000 emplois pour 83 000 actifs en 2006). La proximité de Roissy a participé à ce dynamisme économique sur le territoire du Parc en permettant l'implantation de projets liés au tourisme d'affaire, à des activités de conseil... En outre, plusieurs projets sont susceptibles de créer prochainement des emplois supplémentaires sur le territoire (hôtel d'affaire à Asnières, hôtel à Avilly, piste en sable fibrée à Chantilly).

Cependant, le création d'emplois sur le territoire du Parc ces dernières années n'entraîne pas une diminution automatique des migrations alternantes¹⁸. Sur la zone d'emploi du Pays sud Oise, le taux de sortie de la commune de résidence pour aller travailler a progressé de 5 points depuis 1999 pour atteindre 65 % début 2005. 45 % des salariés résidant dans le Pays, vont travailler en Île-de-France, confirmant le renforcement de l'attractivité de la région parisienne sur la zone ainsi que son dynamisme résidentiel. 23% ont un emploi dans la banlieue nord de Paris dont plus de la moitié au sein du pôle d'emploi de Roissy. Dans le même temps, davantage de salariés sont venus occuper un poste de travail dans le Sud-Oise. Ainsi, 45 % des emplois situés dans le Pays sont occupés par des personnes venant d'autres territoires (38 % en 1999) : ils proviennent principalement du Grand Creillois, de la région parisienne, du Compiégnois et du Clermontois (Source : voir note de bas de page n°19).

L'évolution du tourisme

UN POSITIONNEMENT QUI FAIT DE CE TERRITOIRE UN ESPACE RELATIVEMENT ATTRACTIF POUR LE TOURISME

Le sud de l'Oise est, avec le littoral picard, la région touristique « phare » de la Picardie, tant sur le plan du nombre de visiteurs (entrées sites à billetterie) qu'au niveau de l'activité du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. A l'inverse, les communes valdoisiennes du Parc ne se situent pas dans un secteur très touristique de leur département, en dehors néanmoins du pôle culturel et touristique de Royaumont.

¹⁸Source : INSEE PICARDIE, Analyses IPA n°35 avril 2009, Déplacements domicile-travail dans l'Oise : Beaucoup de mobilité entre les pôles isariens et vers l'Île-de-France

Du fait de son positionnement géographique (proximité de Paris et de Roissy mais aussi de l'Angleterre, de la Belgique, du Luxembourg...) **et des axes de communication** (autoroutes A1, TER avec les gares de Chantilly, Creil, RER...même si on observe une certaine rupture de charge au delà des gares) **le PNR Oise Pays de France constitue une destination facilement accessible** par un grand nombre de visiteurs potentiels : 7 millions de personnes se trouvent ainsi dans une zone de chalandise à moins d'une heure de trajet du PNR.

Plusieurs types de tourisme sont présents sur le territoire :

- **des tourisms de loisirs** : (1) tourisme lié aux Parcs d'attraction (Parc Astérix, Mer de Sable, Sherwood Parc) qui génère une activité importante, (2) tourisme qui plébiscite le duo patrimoine naturel (forêts) – patrimoine bâti (châteaux, abbayes,...), essentiellement à la journée ;
- **un tourisme d'affaires fortement développé** qui s'appuie sur le prestige et la qualité des sites ainsi que sur la proximité de Roissy mais aussi des salons de Villepinte et du Bourget ;
- **un tourisme de séjour peu développé** à ce jour avec principalement des séjours courts (1 à 3 nuits).

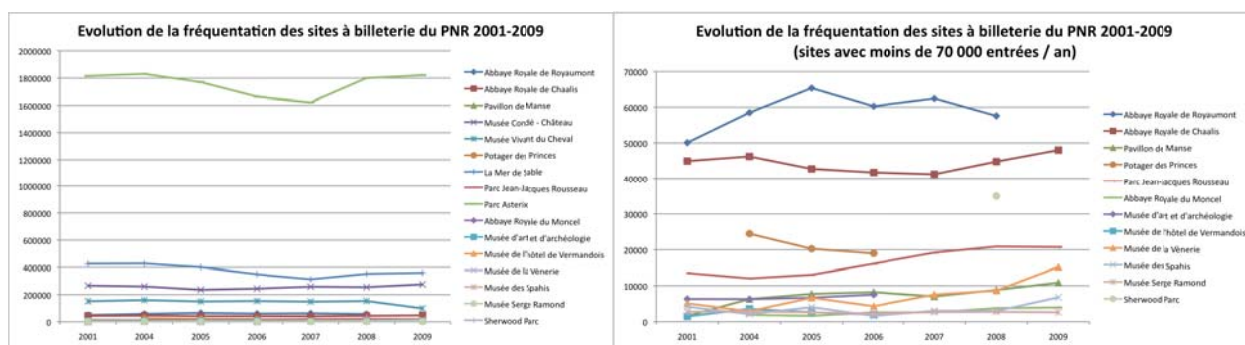
A noter que 30% de la clientèle touristique du Parc est d'origine étrangère.

DES ATOUTS VALORISES EN FAVEUR D'UN TOURISME HAUT DE GAMME (SITES TOURISTIQUES REPUTES, SITES NATURELS ATTRACTIFS ET OFFRE D'HEBERGEMENTS LUXUEUX)

L'offre touristique du Parc est relativement dense avec 16 sites à billetterie attirant plus de 2,7 millions de visiteurs sur l'année 2008, dont 3 parcs d'attraction (1,8 million de visiteurs par an au Parc Astérix, 400 000 visiteurs par an à la Mer de Sable) et des sites majeurs (275 000 de visiteurs au château de Chantilly et 57 000 à l'Abbaye Royale de Royaumont), ce qui en fait notamment la première destination touristique de l'Oise.

En termes d'évolution, on observe entre 2004 et 2009 une stagnation voire une baisse de la fréquentation des sites déjà fortement fréquentés (Parc Astérix, Mer de Sable, Chantilly) et à l'inverse une augmentation de la fréquentation des sites moins connus (Musée de la Venerie, Parc Jean-Jacques Rousseau, Abbaye du Moncel,...). Le développement de ces sites a été permis ces dernières années grâce à des initiatives à la fois privées et publiques : ouverture de 3 nouveaux sites depuis 2004, modernisation de l'hippodrome de Chantilly, création de la fondation Chantilly, développement de l'accueil au Parc Jean-Jacques Rousseau.

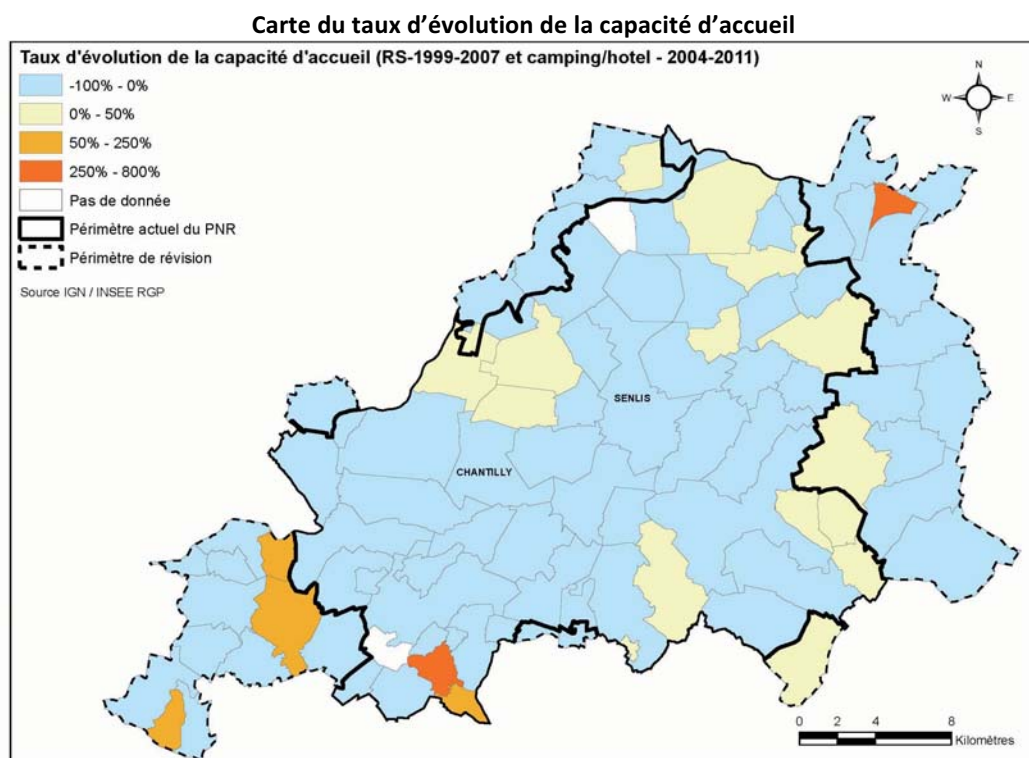
Concernant les communes du périmètre d'extension, elles n'abritent pas de site à billetterie actuellement.



Les espaces naturels et en premier lieu les forêts sont également attractifs : environ 15 000 hectares de forêts sont ouverts et accessibles sur le territoire actuel du Parc, de nombreuses

activités y sont pratiquées (randonnée équestre, pédestre, vélo, chasse, ...) mais leur fréquentation est diffuse et demeure difficile à mesurer. Les communes du périmètre d'extension abritent des forêts qui accueillent également beaucoup de public notamment les forêts de Carnelle, l'Isle Adam et Montmorency au sud-ouest du territoire.

L'offre d'hébergement du périmètre actuel est largement tournée vers le tourisme haut de gamme avec, parmi les 35 hôtels¹⁹ présents sur le territoire, une majorité de structures en 2 et 3 étoiles et une présence non négligeable d'hôtels 4 étoiles (4 établissements). A l'inverse, les hébergements ruraux et les hébergements pour les groupes en séjour autre qu'affaire sont peu développés (13 gîtes ruraux, 33 chambres d'hôtes et 5 campings).



La capacité d'accueil a diminué ou stagné ces dernières années dans la majorité des communes du Parc (Cf. carte). Cette tendance recouvre cependant des réalités différentes selon les types de structures. Les chambres d'hôtes sont en forte progression depuis une dizaine d'année mais les gîtes de groupe sont en régression (fermeture des 2 établissements). Les campings sont globalement stables.

Cette faible offre d'accueil rural limite la possibilité de séjours en itinérance, surtout dans le nord et le nord est du territoire du Parc.

UN IMPACT A LA FOIS ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL SUR LE TERRITOIRE

Du point de vue économique et social, l'accueil de touristes générerait plus de 4 500²⁰ emplois directs, soit 5,1 % des emplois du territoire. Malgré la crise, ce **secteur semble en progression** ces dernières années.

¹⁹ Données des Comités Départementaux du Tourisme de l'Oise et du Val d'Oise et de l'INSEE 2006

²⁰ Données INSEE 2008 sur le territoire « sud est de l'Oise », Stratégie du tourisme durable du PNR Oise Pays de France 200 et « l'emploi touristique en Picardie » 2011.

Du point de vue environnemental, le tourisme peut entraîner un certain nombre de pressions sur le territoire même si elles sont difficiles à mesurer. Les espaces de loisirs ou de sport nature couvrent 3% de la superficie du Parc (3 parcs d'attractions et de loisirs, 8 golfs) contre 0,2% en France, ce qui peut poser des questions en terme de consommation d'espaces naturels notamment par rapport à l'enjeu de préservation des corridors. En outre, la fréquentation touristique de certains sites peut perturber la biodiversité, notamment dans les milieux forestiers ou les zones humides.

L'évolution de l'agriculture, de la forêt, du cheval et de la chasse

UN SECTEUR FORESTIER IMPORTANT MAIS QUI CONNAIT UN CERTAIN DECLIN²¹

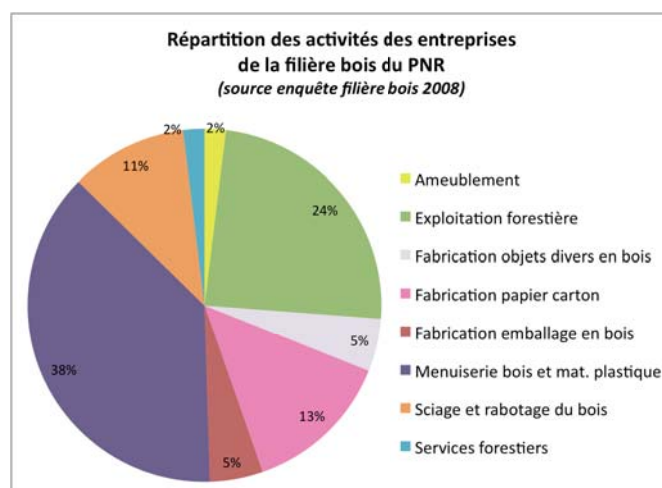
Le secteur forestier est une source d'emploi non négligeable sur le territoire du Parc, même si son poids est faible au regard des autres activités économiques. **45 entreprises ont des activités d'exploitation forestière, de transformation ou de services.**

La production de bois est en grande partie assurée par l'ONF. Les volumes de bois sur pied sont supérieurs à la moyenne nationale (220 m³/ha contre 180 m³/ha en forêt relevant du régime forestier et 150 m³/ha contre 140 m³/ha en forêt privée) et l'état sanitaire des peuplements est globalement bon même si on observe un dépérissement des chênes (stress hydrique et parasites). Les bois commercialisés (82 000 m² mobilisés en 2007) sont essentiellement **des feuillus de qualité moyenne** (57% de qualité sciage - charpente, parquet - puis bois de trituration et de chauffage et très peu de bois de haute qualité - tranchage et merrain).

L'exploitation forestière qui occupe encore 25% des entreprises du secteur forestier connaît cependant un fort déclin ces dernières années. Les entreprises rencontrent des problèmes de recrutement importants et délaissent les travaux forestiers au profit des chantiers les plus rémunérateurs (travaux paysagers). Cette situation est préoccupante pour les forestiers qui éprouvent des difficultés à trouver des prestataires pour la réalisation des travaux d'amélioration des peuplements.

Les scieries valorisent une part importante mais non exclusive de bois issus du PNR. Les menuiseries restent importantes en nombre mais la part de leur activité de fabrication dédiée au bois a fortement régressé. Les entreprises « industrielles » de fabrication de papier ont une activité indépendante de la filière bois locale.

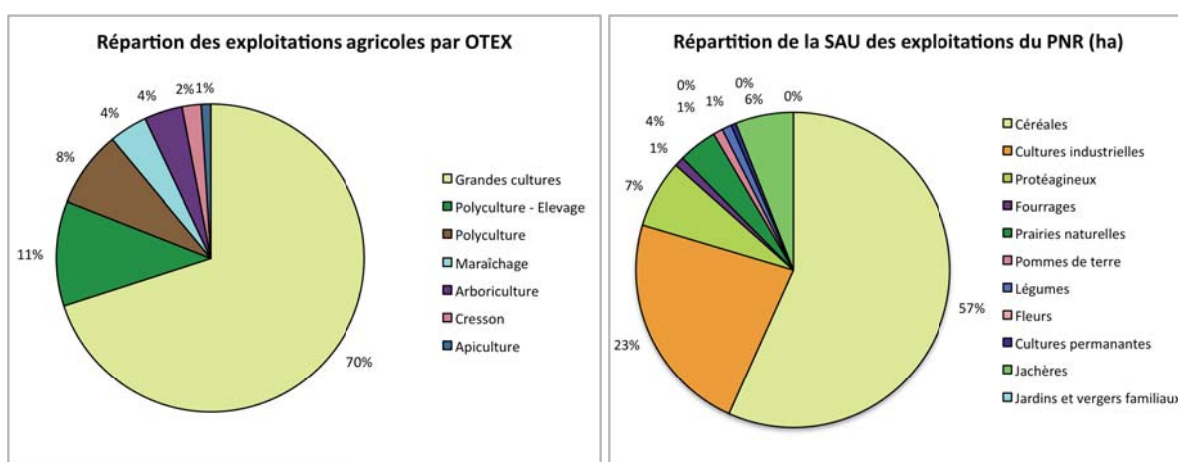
Ces entreprises s'approvisionnent pour une part importante sur les forêts du territoire (64% dans un rayon de moins de 100 km) mais la commercialisation est en revanche très peu locale (50% à plus de 250 km). La majorité de ces entreprises ne sont pas certifiées (qualité). Elles connaissent pour un certain nombre d'entre elles des difficultés financières, rencontrent des problèmes de recrutement de personnel qualifié et regrettent une dégradation des conditions d'exploitation (accès, voisinage).



²¹ Source charte forestière de territoire 2008, enquête filière bois.

UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE TOURNEE VERS LES GRANDES CULTURES²²

212 exploitations agricoles (2000) travaillent sur les 21 700 hectares de SAU du périmètre actuel du Parc principalement sur le Pays du Valois et la Plaine de France (un tiers de la surface du Parc est à vocation agricole contre 54% à l'échelle nationale). Le nombre d'exploitations a probablement baissé depuis 10 ans du fait de l'agrandissement de ces dernières (voir RGA 2010 à paraître) même si les activités équestres considérées comme agricoles depuis 2004 ont dû faire gonfler les effectifs. **Les exploitations sont de grande taille avec une superficie moyenne de 106 hectares en 2000** (42 ha en moyenne à l'échelle nationale en 2000, 71 ha pour les exploitations en grandes cultures), même si ce chiffre recouvre certaines disparités (en 2000, 39% des exploitations agricoles ont plus de 200 ha et gèrent 90% de la SAU totale). **Elles sont largement tournées vers les grandes cultures** : trois quart des exploitations et 96% de la SAU sont consacrés à la production de céréales, oléoprotéagineux et cultures industrielles. Ces filières majoritairement longues sont bien structurées. Ces exploitations évoluent dans un contexte périurbain qui a des conséquences sur la pression foncière et peut entraîner des conflits d'usage notamment avec les « nouveaux ruraux » ou « rurbains ».

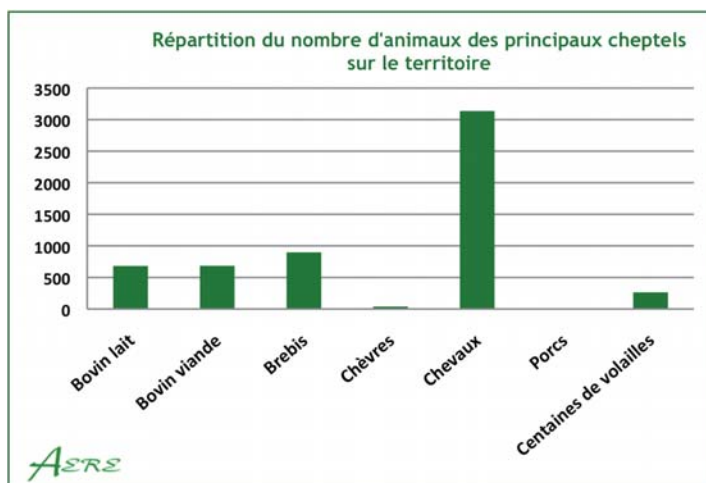


Source : diagnostic agricole du PNR, 2006 (RGA2000, enquête PNR)

Quelques exploitations ont des cultures spécialisées, elles sont minoritaires au sein du Parc mais porteuses d'une valeur patrimoniale, identitaire et culturelle intéressante pour le territoire. Ces structures semblent cependant être en régression ces dernières années : l'arboriculture est en restructuration, le maraîchage connaît des difficultés (comme à l'échelle nationale), la production de champignons a cessé, la cressiculture est maintenue dans 3 exploitations dont 2 pratiquent une double activité étant données les difficultés économiques. Seule l'horticulture semble être dans une dynamique ascendante.

²² Source : diagnostic agricole du PNR, 2006 (RGA2000, enquête PNR)

Les animaux sont présents dans peu d'exploitations mais relativement divers : principalement des chevaux mais aussi des volailles (21 exploitations²³), des bovins (19) ou des ovins (8) et quelques caprins. A l'exception du cheval, ces filières sont peu structurées et le nombre de professionnels atteint un seuil critique qui fait craindre une déstructuration prochaine de ces filières (difficulté pour la collecte du lait, l'abattage...).



On compte aussi un certain nombre d'apiculteurs de l'Oise qui transhument sur le territoire du Parc (miel de tilleul notamment).

Certains agriculteurs se tournent vers la diversification de leur activité, en proposant de la pension pour chevaux, du gardiennage de caravanes, des gîtes ruraux ou bien en transformant leur produit à la ferme et/ou en les commercialisant en vente directe. Une vingtaine d'entre eux s'inscrivent dans la démarche « Producteurs Oise-Pays de France ».

DES ACTIVITES EQUESTRES EMBLEMATIQUES

Le cheval est une source d'activités économiques importante sur le territoire via les activités hippiques d'entraînement autour du pôle de Chantilly, les activités équestres de loisirs disséminées sur l'ensemble du territoire et la pratique traditionnelle de la chasse à courre dans les grandes forêts du Parc. Ces activités emblématiques font partie intégrante de l'identité du territoire du Parc.

Les activités hippiques d'entraînement constituent une des premières sources d'emplois agricoles du Parc, avec plus de 2000 salariés (20% des emplois du canton de Chantilly). Chantilly est le plus grand centre d'entraînement de galopeurs en France et en Europe avec 2 500 chevaux. Les installations hippiques, comprenant notamment un hippodrome rénové récemment et 5 terrains d'entraînement, couvrent 400 hectares. De plus, les communes voisines accueillent de nombreuses écuries. Un pôle d'excellence rurale « économie du cheval » porté par la communauté de commune de l'Aire Cantilienne (CCAC) a été labellisé en 2006 pour travailler sur le traitement du fumier de cheval (compost, méthanisation,...), la préservation de la ressource en eau et la valorisation des métiers du cheval qui sont des problématiques importantes sur ce territoire notamment la gestion durable des ressources (eau, énergie...).

Les activités équestres de loisir sont développées au sein de 42 établissements (poney club ou cheval club -48%-, pension pour chevaux, élevage -19%-, commerce de chevaux -12%-...). Le tourisme équestre fait l'objet d'une demande importante et croissante mais peu d'établissements proposent ce type de prestations (8 établissements seulement).

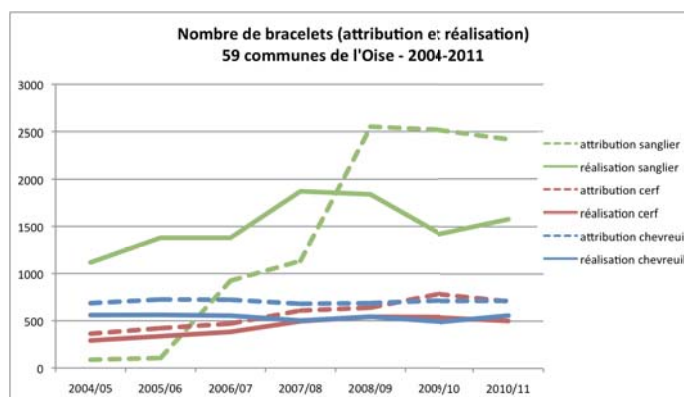
Les activités équestres sont aussi à l'origine de différentes activités artisanales, on compte ainsi une quinzaine de maréchaux-ferrants et plusieurs selleries perpétuant les traditions sur le territoire du Parc.

²³ Le nombre de producteurs de volailles a probablement diminué du fait notamment du durcissement des normes sanitaires d'abattage et de datage des œufs.

DES ACTIVITES CYNEGETIQUES ENCORE VIVANTES SUR LE TERRITOIRE²⁴

La chasse est largement pratiquée sur le territoire du Parc, principalement la chasse au grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier). Il peut s'agir de chasse à pied ou à cheval selon la tradition de la chasse à courre.

Le nombre de bracelets (attribution et réalisation) est resté relativement stable ces dernières années, avec cependant une augmentation du nombre de bracelets pour les sangliers²⁵ qui ont proliféré sur le territoire.



Les locations de droit de chasse sont une source de revenus importante pour les propriétaires fonciers. Les dernières adjudications de l'ONF s'élevaient à 42 euros de l'hectare en moyenne sur le département de l'Oise et le prix de location des droits de chasse est souvent supérieur sur les parties privées (Institut de France, forêts privées,...).

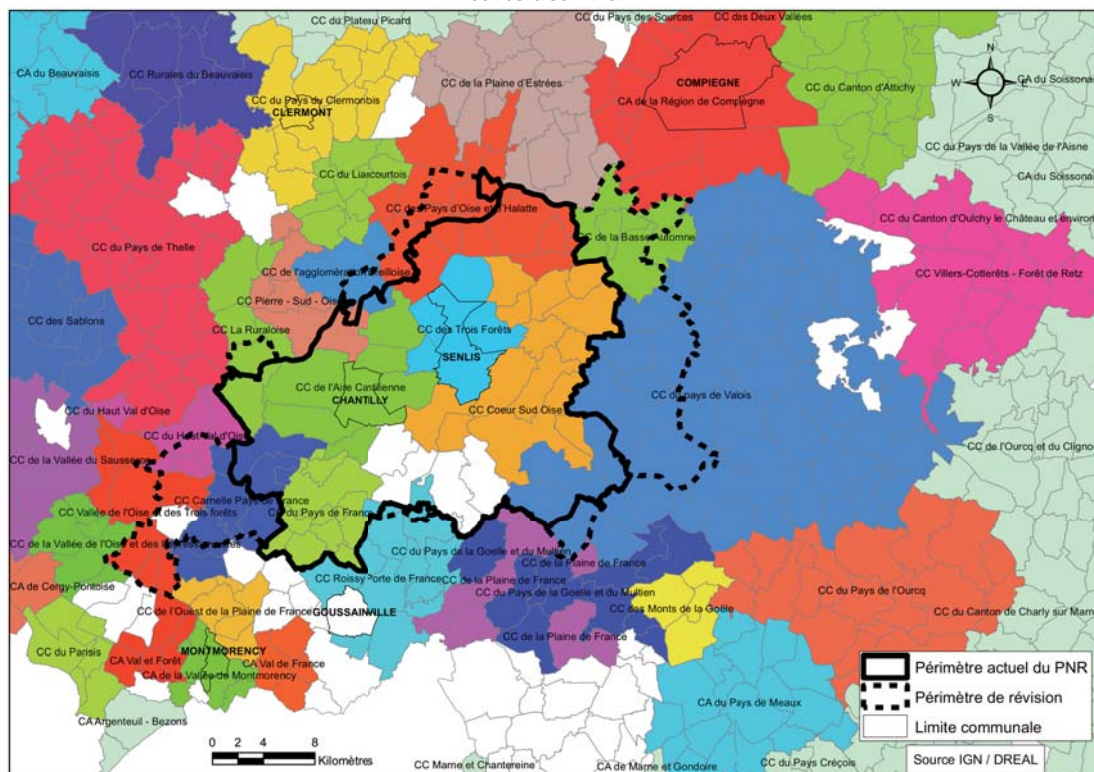
²⁴ Données Fédération départementale de chasse de l'Oise 2011

²⁵ Cas du sanglier : saison 2004/05 et 2005/06, attribution que sur les communes concernées par le plan de chasse du massif de Compiègne, saison 2006/07 et 2007/08, plan de chasse et plan de gestion sur les communes à l'est de l'A1, à partir de la saison 2008/09, plan de gestion sur toutes les communes.

L'évolution de la structuration territoriale

Les 59 communes qui appartiennent actuellement au territoire du Parc sont regroupées en **11 communautés de communes** (dont 4 entièrement incluses) et **un Pays** (Cf. carte).

Carte des EPCI



Ces communautés de communes ont connu de **récents changements** : les communautés de communes Cœur Sud Oise et des Trois Forêts ont été créées après scission de la communauté de commune du Pays de Senlis. Orry-La-Ville, anciennement membre de la communauté de commune du Pays de Senlis est ainsi redevenue une commune « isolée » (2010) tout comme La Chapelle en Serval, Plailly et Mortefontaine. Une nouvelle carte des intercommunalités devrait être validée en 2011 (proposition du Préfet de l'Oise).

Les compétences de ces EPCI sont assez contrastées. Les communautés de communes ont entre 8 et 24 compétences, parmi lesquelles on retrouve systématiquement les compétences obligatoires que sont le développement économique et l'aménagement de l'espace. Elles ont également des compétences optionnelles supplémentaires, dans le domaine de l'environnement (protection et mise en valeur dans presque tous les EPCI, eau, déchets, bruit), des activités économiques (activités industrielles – la compétence création ou équipement de ZA est prise par 2/3 des EPCI-, tourisme...), du logement, du transport, du foncier, des services à la personne, des activités culturelles et sportives (dans 2/3 des EPCI), de l'urbanisme (élaboration des documents d'urbanismes) ou des Pays (un EPCI seulement). Les compétences optionnelles de soutien aux activités agricoles et forestières, d'aménagement et d'entretien des chemins de randonnées et d'élaboration des POS ne sont présentes dans aucune communauté de commune de ce territoire.

Dans les faits, le développement économique reste globalement peu investi en terme de stratégie (3 communautés de communes sur 11 seulement). La CCOPH est relativement active sur le plan du développement économique, contrairement aux EPCI Cœur sud Oise et des trois forêts. Les communes de l'Aire Cantilienne mènent plutôt des actions communales jusqu'à présent mais la communauté de commune a néanmoins pris une compétence sur le cheval (PER) et porte des projets intéressants.

Les 27 communes envisagées pour l'extension appartiennent pour la plupart à des EPCI qui sont déjà partiellement inclus dans le Parc²⁶.

Compétences	CC Cœur Sud Oise	CC de l'Aire Cantilienne	CC des trois Forêts ¹	CC des Pays d'Oise et d'Hellette	CC du pays de Valois	CC la Ruraloise	CC Carnelle Pays de France	CA Creilloise	CC du Pays de France	CC Roissy Porte de France	CC Pierre Sud Oise	CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	CC de la Basse Automne	CC Haut Val d'Oise	Nombre de CC ayant la compétence
Développement économique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	13
Aménagement de l'espace	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	13
Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	12
Eau								X							1
Lutte contre la pollution de l'air et des eaux						X				X					2
Entretien et aménagement des berges de rivières								X							1
Aménagement rural									X						1
Soutien des activités agricoles et forestières					X	X	X					X	X	X	0
Soutien des activités industrielles				X		X	X	X	X	X	X		X	X	6
Création ou équipement de ZA industrielles				X		X	X	X	X	X	X		X	X	9
ORAC												X			1
Tourisme			X	X	X		X				X	X			5
Aménagement, entretien et mise en valeur des chemins de randonnées															0
Transport								X						X	2
Activités culturelles et socio-culturelles				X	X	X				X	X		X	X	7
Construction, aménagement, entretien ou gestion d'équipements culturels ou sportifs		X	X	X	X		X	X	X	X			X	X	9
Maîtrise du foncier							X					X		X	3
Elaboration des SCOT				X		X			X		X		X	X	6
P.L.U.														X	1
Elaboration des Plans d'Occupation des sols															0
Elaboration des schémas directeurs et de secteur	X			X	X		X		X	X			X		7
Etudes urbanisme plans d'aménagement hors POS								X							1
Politique du logement PLH				X	X			X	X		X		X	X	7
OPAH								X					X	X	3
Politique du logement social d'intérêt communautaire									X						1
Maîtrise des opérations d'aménagement (ZAC...)				X	X							X	X		4
Pays				X											1
Autres compétences	8	6	3	10	9	5	7	13	4	4	3	3	12	10	
Nombre de compétences	11	10	8?	22	19	13	16	24	14	12	11	11	24	23	

Nouvelles CC entrant dans le Parc

Sources : Annuaire des communautés, Assemblée des communautés de France ; <http://www.adcf.org/>

¹Information non disponible sur le site de l'ADCF, source site de la CC des trois forêts ; <http://www.cc3forets.fr/>

²⁶ 12 communes appartiennent à 3 EPCI non inclus actuellement : la CC de la Basse Automne, la CC du Haut Val d'Oise, la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts.

Evolution patrimoniale

Des corridors écologiques fonctionnels mais toujours menacés²⁷

UN MAINTIEN DES CORRIDORS EXISTANTS

Le massif des trois forêts du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (Chantilly, Ermenonville, Halatte) représentent un ensemble boisé exceptionnel tant par ses dimensions (20 000 hectares) que par la diversité de la faune et de la flore qu'il abrite. **Ces forêts sont reliées entre elles par des continuités écologiques** : voies de déplacement ou de dispersion empruntées par la faune et la flore qui relient les populations de ces espèces entre elles, par exemple par des haies et des bosquets dans un champ, un pont végétalisé sur une autoroute ou un tunnel,.... **Ces continuités relient également ces massifs forestiers aux espaces naturels remarquables se trouvant autour du Parc** : le marais de Sacy au nord, la forêt de Compiègne au nord-est, le bois du Roi à l'est et les forêts de la Plaine de France dans la région Île-de-France au sud-ouest. Ils participent ainsi au continuum forestier reliant les forêts franciliennes jusqu'à la forêt de Saint-Gobain (Aisne). Ces espaces de mise en relation sont indispensables pour des espèces comme le Cerf élaphe et le chevreuil mais jouent également un rôle important pour des espèces de plus petites tailles (martre, blaireau,...) et font partie intégrante de ce que l'on appelle aujourd'hui « la trame verte et bleue ». **L'étude de la qualité et de la fonctionnalité des biocorridors est difficile à réaliser.** En effet, les aménagements y compris mineurs²⁸ peuvent menacer la fonctionnalité de certaines voies de passage, et la fréquentation des forêts par le public ou certaines pratiques de gestion forestière ou agricole peuvent également perturber la circulation des espèces. **Il semble néanmoins que les espaces utilisés comme continuités entre les forêts à l'échelle de la grande faune terrestre ont été globalement maintenus et que leur fonctionnalité paraît dans l'ensemble toujours effective²⁹.**

²⁷ Sources : Diagnostic territorial Charte 2004-2014, Etude du corridor écologique et des liaisons biologiques « Forêt d'Halatte / Marais de Sacy » pour la définition d'un programme de préservation, de restauration et de gestion, O.G.E. 2006 ; Intégration des aménagements dans deux continuités écologiques : A la traversée des voies ferrées entre Fosses et Chantilly, A la traversée de la Nonette entre la forêt de Chantilly et le Bois du Lieutenant, O.G.E. 2008 ; Etude du corridor écologique « Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle », Ecothème 2005, Fiche observatoire « Consommation des Espaces naturels et ruraux » non publiée, entretien avec Jean-Luc HERCENT chargé de mission patrimoine naturel au PNR et relecture et réactualisation par Vincent VIGNON d'O.G.E.

²⁸ Une simple clôture pouvant par exemple réduire la perméabilité aux échanges écologiques.

²⁹ Cette dernière hypothèse reste largement à confirmer au vu des résultats de l'étude préalable sur les réseaux écologiques commanditée par le Parc.

Corridor	Evolutions entre 2000 - 2010
Halatte - Sacy	Il ne subsiste qu'une seule voie de passage à Brenouille. A l'est de l'ancienne RN17, la mise à deux fois deux voies du CD200 a fortement compromis les déplacements entre la forêt d'Halatte et le marais de Sacy. Prise en compte du corridor dans le SCOT CCPOH (suppression d'une ZAC).
Halatte - Chantilly	Cet espace comprend beaucoup de contraintes qui se sont cumulées depuis 10 ans (clôtures pour les chevaux, clôtures électrifiées temporaires, clôtures fixes...). Des passages clés subsistent, notamment le marais de Courteuil – Avilly et le franchissement de la RD1330 dans la section qui est restée non clôturées et en deux voies au nord de Senlis. Il s'agit de la voie de déplacement majeure incluse dans le territoire du Parc. Une MAET « Nonette aval – entre Senlis et Chantilly » a été ouverte pour favoriser la création et l'entretien de surface en herbe et l'entretien des arbres, des haies et des mares (le PNR en est l'opérateur).
Chantilly - Carnelle	Les extensions urbaines et la cabanisation qui réduisent les voies de passages, notamment entre Seugy et Viarmes se sont stabilisées. La construction du contournement de Luzarches a isolé le bois du Tremblay du reste des massifs et réduit l'espace vital de la faune dans ce secteur. Protection du corridor dans les PLU, aménagements de la RD 316...
Halatte - Compiègne	Mise en eau des anciennes carrières des bords de l'Oise passage difficile au nord de Verberie, développement de bases logistiques sur la commune de Longueuil Sainte Marie. Menace par le projet de centrale de production électrique.
Ermenonville - Bois du Roi	Pas de changement notable d'occupation du sol.

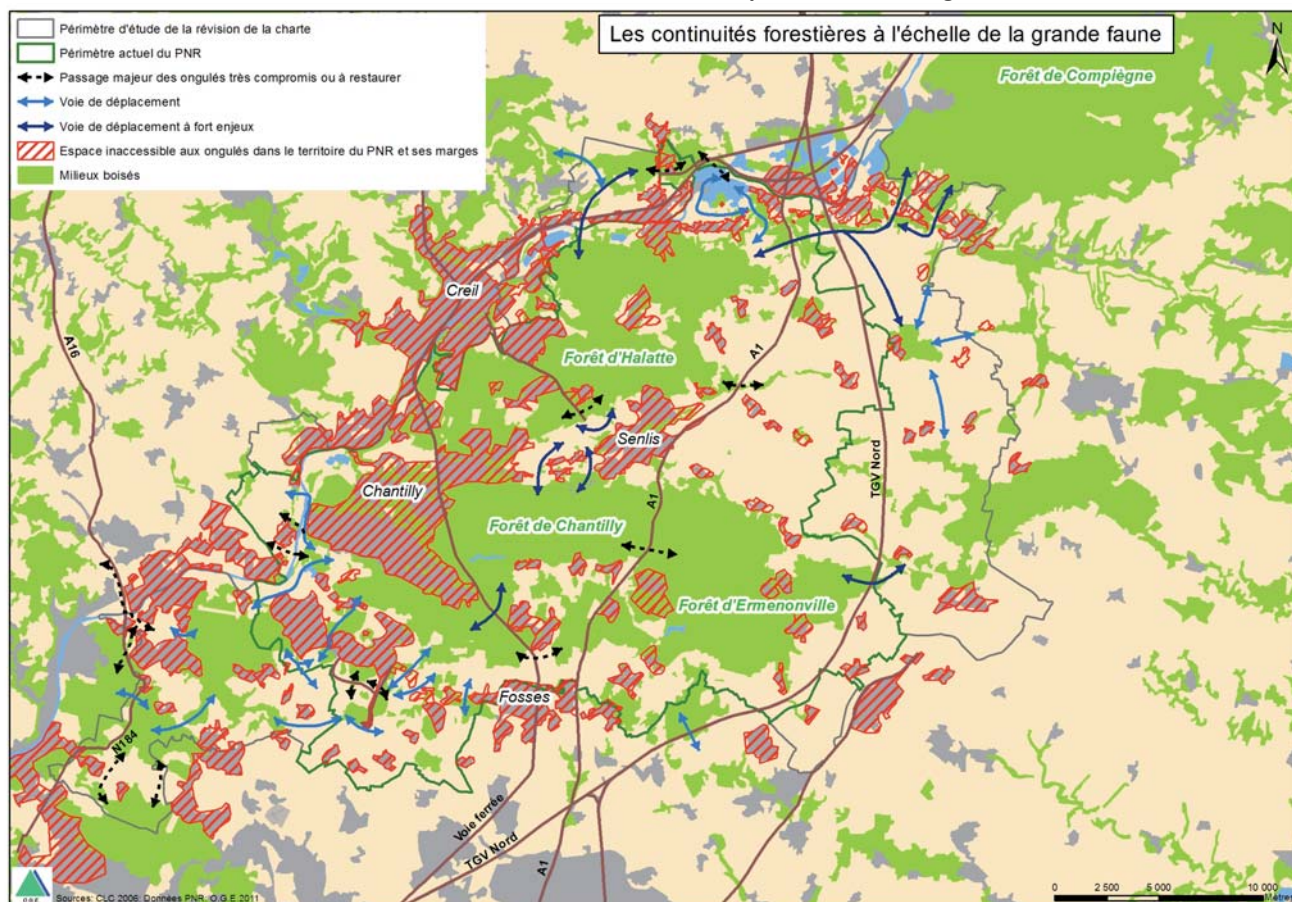
UN RENFORCEMENT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES GRACE A L'EXTENSION DU PERIMETRE DU PARC

L'extension envisagée s'appuie essentiellement sur l'intégration des continuités écologiques vers des cœurs de nature.

- Dans le cas d'une extension vers l'est :
 - Conforte l'intégration de la continuité écologique majeure existant entre les forêts d'Halatte et de Compiègne ;
 - Les milieux naturels exceptionnels de la base vallée de l'Automne (milieux thermophiles avec des espèces comme le lézard vert, forêts de ravins, gîte à chiroptères avec des espèces exceptionnelles comme le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Murin de Bechstein, ...) ;
 - Les habitats naturels originaux des butes témoins de la plaine du Valois et en particulier le Mont Cornon ;
 - Conforte l'intégration des continuités écologiques pour les espèces forestières à grand domaine vital comme le cerf autour du Mont Cornon ;
 - Conforte l'intégration des continuités pour la grande faune entre les forêts d'Ermenonville et de Retz par le bois du Roi ;
- Dans le cas d'une extension vers le nord :
 - Conforte l'intégration des continuités pour la grande faune entre la forêt d'Halatte et le marais de Sacy ;
- Dans le cas d'une extension vers l'ouest :
 - Conforte l'intégration des continuités pour la grande faune vers le plateau de Thelle ;
- Dans le cas d'une extension vers le sud-ouest :
 - Les habitats naturels de la bute de Carnelle particulièrement diversifié grâce au relief et à la diversité des affleurements géologiques (milieux thermophiles, influence sub-montagnarde) ;
 - Les habitats naturels du ru de Presle ;
 - Les populations d'amphibiens des mares de Nointel (Sonneur à ventre jaune, Crapaud calamite, Pélodyte ponctué...).

La commune d'Eve (Oise) qui, située à l'extrême sud du périmètre pourrait, pour une question de cohérence, intégrer le périmètre du Parc.

Carte des continuités forestières à l'échelle des déplacements de la grande faune



Des habitats diversifiés et des espèces remarquables

UNE CONNAISSANCE INEGALE ET INCOMPLETE DES MILIEUX, DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

La connaissance du patrimoine naturel, bien que parfois conséquente (50 000 données floristiques collectées depuis la création du Parc), reste incomplète car souvent focalisée sur certains milieux (landes, forêts,...) ou groupes faunistiques (mammifères, oiseaux,...). Par ailleurs, il n'existe pas véritablement de suivi, or certains milieux évoluent rapidement et une réactualisation de leur inventaire serait nécessaire (marais par exemple).

La diversité des substrats et des conditions climatiques mais également la gestion menée par l'homme par le passé expliquent la **présence de milieux et d'habitats naturels remarquables et originaux** au sein du bassin parisien parmi lesquels les grands massifs forestiers mais aussi les milieux aquatiques (cours d'eau, étangs, sources,...), les marais ou prairies humides des vallées, les pelouses calcicoles des coteaux calcaires de l'Oise, les landes acides... Un nombre élevé d'espèces animales ou végétales rares est présent dans ces milieux : une cinquantaine de plantes vasculaires protégées ; une quarantaine d'insectes d'intérêt patrimonial ; les trois-quarts des espèces de mammifères et de reptiles d'Ile-de-France et de Picardie sont présents sur le territoire et parmi elles, 37 citées dans les directives européennes relatives à la protection de la faune. Concernant plus précisément la flore, 1266

espèces floristiques sauvages ont été recensées³⁰. Parmi elles, 297 espèces sont d'intérêt régional et une centaine sont présentes essentiellement sur le territoire du Parc qui ainsi a une responsabilité particulière par rapport à leur protection.

L'intérêt de ces milieux a été reconnu lors **d'inventaires naturalistes** comme les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) qui représentent 41,5% du territoire et les ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) : 6 ZNIEFF de type II, 9 ZNIEFF de type I et II, 10 ZNIEFF de type I sont présentes sur le territoire.

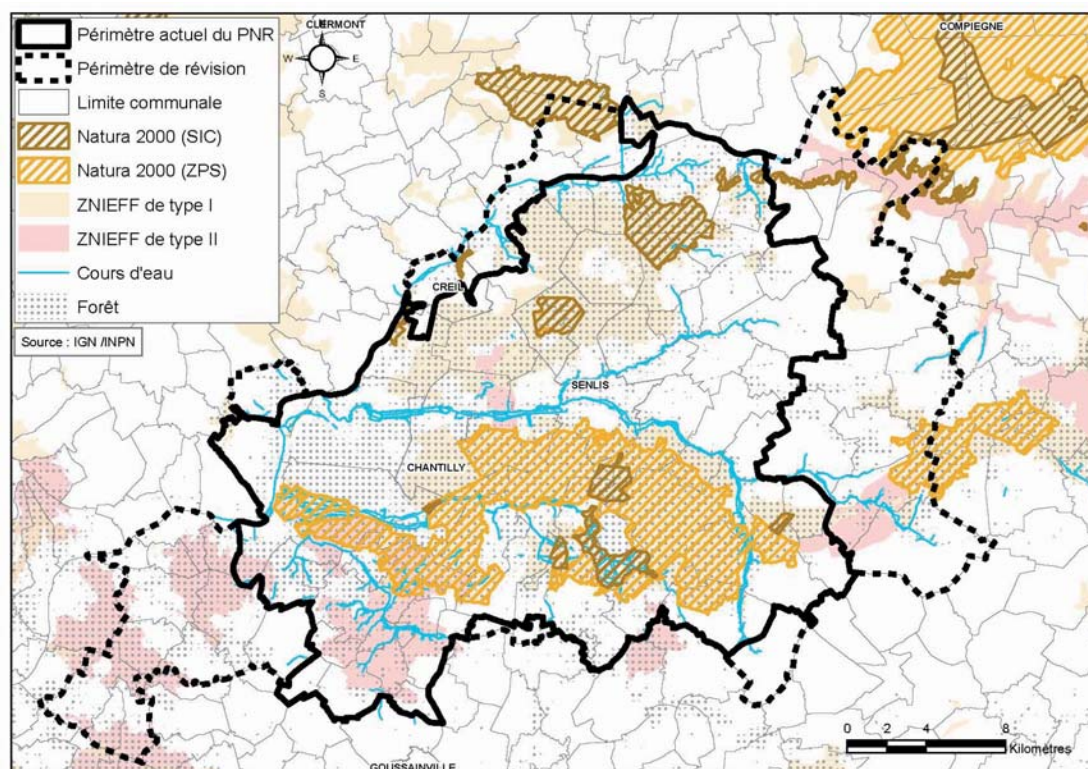
Afin de préserver ces habitats et ces espèces, certains sites ont par ailleurs été proposés pour intégrer le réseau Natura 2000 et feront l'objet d'une gestion concertée adaptée en déclinaison des Docob en cours d'élaboration par le Parc. Les sites Natura 2000 concernent aujourd'hui 20 % du territoire du Parc (à comparer au 12% du territoire français), sur 4 zones » :

- les sites d'intérêts communautaires (SIC) (proposés en 1999)
 - « coteaux de la vallée de l'Automne » notamment sur les communes de Roberval et Pontpoint,
 - « coteaux de l'Oise autour de Creil »,
 - « massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »,
- la zone de protection spéciale (ZPS) (classé en 2006)
 - « forêts picardes : massifs des Trois Forêts et du bois du Roi ».

Cinq espèces à forts enjeux au titre de la directive Oiseaux sont présentes dans les sites des Trois forêts et du bois du Roi. C'est le cas par exemple du Pic Mar et de l'Engoulevent d'Europe dont la survie est menacée, l'un par la disparition des vieilles forêts et la fragmentation des peuplements, l'autre par celle des friches et des bois clairsemés (dont les landes) qui constituent son habitat. Le massif d'Ermenonville et le bois du Roi présentent également la particularité de posséder des landes. Ces ensembles végétaux, qui se développent sur des sols où dominent la bruyère, la callune et parfois le genêt, sont en voie de disparition sur le territoire. Or on y recense des plantes rares et une faune spécifique. Par ailleurs, les massifs de Chantilly et d'Ermenonville sont bordés par la petite vallée de la Thève, dont les prairies abritent une richesse de plus en plus menacée. C'est le cas notamment de l'Agrion de mercure, une libellule habitant les milieux aquatiques et ensoleillés qui souffrent de la pollution de l'eau et de la fermeture du milieu.

³⁰ 26 espèces protégées au niveau national, 95 protégées en IDF et 82 en Picardie
 231 espèces jugées menacées (dont 41 gravement menacées)
 345 espèces non revues depuis 1990

Carte des zonages d'inventaires et de protection de la biodiversité



DES EVOLUTIONS CONTRASTEES DE LA BIODIVERSITE SELON LES TYPES DE MILIEUX³¹

Type de milieu	Etat	Dynamique	Espèces végétales ou animales inféodées au milieu
Forêts	20 000 ha de forêt présentant une biodiversité riche	Les forêts semblent se dégrader du point de vue de leur biodiversité³² mais l'évolution des bois n'est visible que sur un pas de temps de 50 à 60 ans, elle est donc difficile à qualifier sur la dernière décennie. La diminution de l'âge d'exploitabilité dans les aménagements décidés au cours de la première charte sous pression de l'Etat (20 ans de moins), le peu de vieux bois laissés sur place (seulement un par hectare), les dépôts de rémanents de pins sylvestres sur les parcelles enrésinées qui contribuent à la dégradation des landes et pelouses intra-forestières sans pour autant favoriser les sapro-xylophages, la fréquence des passages des engins qui provoque un tassement du sol sont des pratiques qui peuvent entraîner des craintes d'appauvrissement des populations. (cf. coupes à blancs sur vieilles chênaies suivies d'un gyrobroyage sur Chantilly-Ermenonville en 2009-2011).	Mammifères : Cerf élaphe Oiseaux : Pouillot siffleur, Gobemouche noir, Busard Saint-Martin, Bondrée apivore, Pic noir, Pic mar, Rouge-queue à front blanc Amphibiens : Triton crêté Coléoptères : Lucane cerf-volant (plus grand scarabée d'Europe), ... Papillons diurnes : Grand Mars changeant Papillons nocturnes : Phyllodesma tremulifolia, Lycia pomonaria, Leucodonta bicoloria Végétaux : Osmonde royale, (Ophioglosse vulgaire)

³¹ D'après l'expertise du CEN de Picardie et du Conservatoire de Bailleul.

³² Cette dynamique est qualifiée ici à dire d'experts naturalistes (faute de données quantifiées disponibles) comme pour les autres milieux, cet avis porté sur l'évolution des forêts n'est cependant pas forcément partagé par l'ONF et le CRPF.

Type de milieux	Etat	Dynamique	Espèces végétales ou animales inféodées au milieu
Lisières	Habitat disséminé au sein des massifs forestiers voire en contexte agricole sous forme de reliques. Certains ourlets sur calcaire et sable sont très riches sur le plan floristique et phytocénotique (massif de Chantilly). Les lisières jouent un rôle fonctionnel majeur pour l'interconnexion des milieux ouverts et pour le développement des espèces forestières	Les lisières ont été dégradées (exploitation forestière et pratiques agricoles, création de laies et chemins, place de débardage...). Le PNR est vigilant mais aucune opération de conservation n'a été entreprise. Ces milieux demeurent encore assez méconnus sur les plans typologique, écologique et patrimonial.	Papillons diurnes : Mélitée du Méléampyre Reptiles : Lacerta agilis, Coronella austriaca Végétaux : Géranium sanguin, Millepertuis des montagnes, Spirée filipendule, Mélitte à feuilles de Mélisse, Campanule à feuilles de pêcher,...
Landes	Environ 250 hectares de landes sèches sur l'ensemble du territoire du Parc sous boisement pour 95 % d'entre-elles. Il s'agit du réseau de landes le plus vaste de Picardie. Des espèces jusqu'alors inconnues ont été récemment recensées : genêt poilu, genêt des anglais, nard raide, Lobélie brûlante, Spergulaire rouge...	L'amélioration des connaissances (nouvelles espèces trouvées dans des sites qui n'avaient pas encore été inventoriés, par exemple à Mortefontaine et sur la Haute Chaume en forêt d'Ermenonville) et des dynamiques de restauration ont permis une amélioration globale des landes (Bois de Morière, Haute chaume à Ermenonville, Mortefontaine) même si certains sites se dégradent toujours (Butte des gendarmes). Des travaux de restauration des landes pour limiter l'emboisement ont été réalisés et le patrimoine répond positivement aux actions entreprises : on voit la callune et la Bruyère cendrée se redévelopper. Les surfaces de landes ont connu une nette augmentation sur certains sites et la remise en place de pratiques d'entretien traditionnelles est favorable à leur maintien (pâturage au Bois de Morière et au CERAM).	Oiseaux : Engoulevent d'Europe, Pouillot de Bonelli Papillons nocturnes : Coscinia cribraria, Anarta myrtille, Pachetra sagittigera, Agrostis vestigialis Reptiles : Lacerta agilis, Coronella austriaca Insectes : Criquet des pins, Decticelle des Bruyères, Végétaux : Bruyère cendrée et quaternée...
Pelouses calcicoles et sableuses	Espèces végétales remarquables nombreuses , pelouses sur calcaire situées principalement sur les coteaux en limite du territoire mais abandonnées. Surfaces généralement trop restreintes pour être viable pour la faune caractéristique (nombreuses espèces animales disparues) Grande originalité du territoire pour les pelouses sur sables silico-calcaire. Quelques sites avec étendues remarquables de pelouses acidiphiles sur sables siliceux (Mer de sable, Golf de Mortefontaine, Villeneuve sur Verberie, La Borne blanche) représentant environ 30 hectares au total. Chaos de grès à bryophytes et lichens, très intéressant.	Les pelouses calcicoles et sableuses sont globalement dans une dynamique de dégradation. L'Anémone sauvage semble avoir disparue. Certains sites de pelouse sur sable qui représentent un patrimoine d'enjeu majeur (terrain de manœuvre d'Avilly) s'enrichissent. Les sites de Roberval, Rhuis, Gouvieux s'enrichissent également par manque d'intervention ou par intervention inadaptée (gyrobroyage sous les pylônes électriques). L'amélioration des connaissances et des opérations de conservation permet cependant un maintien des pelouses sur certains sites (Pierre l'Hermite, Haute Chaume en forêt d'Ermenonville, en Bois de Morière). Le site de Creil est en gestion conservatoire depuis 2010 (plan de gestion en cours). Certaines espèces ont ainsi connu une évolution significative grâce aux travaux de gestion : Violette des chiens, Corynephorus blanchâtre et Spargoute de Morisson. L'extension du périmètre du Parc à l'est peut entraîner une dynamique très favorable avec le site Natura 2000 de la Vallée de l'Automne concernant le maintien et peut-être même la restauration de pelouses, avec intégration de plusieurs pelouses complémentaires et autrefois en connexion écologique avec les pelouses de Roberval.	Oiseaux : Bruant zizi, Reptiles : Lézard agile, Coronelle Papillons diurnes : Azuré de la Croisette, Bel argus Végétaux : Epipactis brun-rouge, Sésélér bleuâtre, Fumana couché, Gentiane croisée, Laiche des sables, Violette des chiens, Orpin de Bologne, Gaillet des rochers, Mibore naine, Hélianthe à goutte, Orchidées, Véronique en Epis, Ail à Tête ronde, Petit Pigamon...

Type de milieux	Etat	Dynamique	Espèces végétales ou animales inféodées au milieu
Zones humides	Plus méconnues que peu présentes sur le territoire du PNR, peu accessibles car privées. Ces zones humides sont souvent eutrophisées, plantées et/ou drainées selon les cas. Prairies humides, tourbières, roselières et marais forment des écosystèmes remarquables d'un grand intérêt écologique. Le Parc constitue également un des territoires de l'Oise où les cours d'eau sont relativement bien mis en valeur dans le tissu urbain (ex : Chantilly,...).	Vallée de la Nonette : Marais d'Avilly Saint Léonard en projet d'acquisition par le Parc (Ophioglosse vulgaire, Orchidées, Agrion de Mercure, Criquet ensanglanté,...). Vallée de la Thève : site très intéressant, certaines parcelles sont préservées grâce à des mesures agro-environnementales, d'autres se dégradent suite à un pâturage équin trop intensif ou à des apports azotés et calciques trop importants (pension de chevaux autour de Mortefontaine, d'Apremont. Le Marais du Lys en aval a tendance à se boiser et à perdre les derniers espaces de prairies tourbeuses et de mégaphorbiaies. Ermenonville : il y a des choses très intéressantes, peu d'évolution. A noter le début de restauration de la mare de la Haute Chaume avec Millepertuis des marais, Triton crêté... Géré par l'ONF. Étang de Comelles, Marais de la Troublerie : opération de gestion améliore l'état du patrimoine et travaux depuis 2011 avec le Syndicat de rivière appuyé par la Cellule d'Assistance zones humides Vallée de l'Oise : Poursuite de l'urbanisation et de la fermeture des milieux le long de la Vallée de l'Oise, pourtant demeurent ponctuellement quelques relictas des anciennes végétations (aulnaies et saulaies blanches inondées notamment). Amélioration significative pour les oiseaux d'eau avec l'engagement de l'élaboration du plan de gestion des plans d'eau de l'Entente Oise-Aisne à Pont Sainte-Maxence. Marais du Lys : surface importante au contact de la plaine alluviale de l'Oise, faune et flore remarquables	Reptiles : Vipère péliade Amphibiens : Triton crêté Libellule : Agrion de mercure Papillons diurnes : Nacré de la Sanguisorbe, Miroir, Papillons nocturnes : Pelosia obtusa, Eupithecia pygmaea, Lithophane furcifera, Arenostola phragmitidis, Chortodes fluxa, Chortodes extrema, Végétaux : Genêt des anglais, Millepertuis des marais, Laiche filiforme, Epipactis des marais, Laiche puce, Laiche de maire, Scabieuse des prés, Grande douve, Euphorbe des marais.
Plateau agricole à l'est	20 000 hectares de zones agricoles pauvre en biodiversité et banalisées	Peu d'évolution depuis 2004.	
Réseau de milieux à Batraciens	Importance de niveau régional, avec quelques passages tout à fait importants.	Accroissement des populations traversant les routes, suggérant une plus grande réussite de reproduction.	Amphibiens : Crapaud commun, tritons, Grenouille agile, etc.
Réseau de milieux à Chauves-souris	Peuplement à population de petits effectifs, beaucoup plus faibles que l'état des milieux ne pourraient le laisser espérer.	Maintien des connexions avec la forêt de Compiègne, maintien des connexions avec la vallée du Thérain, moins bien connue dans le territoire sud. Situation probablement de moins en moins favorable pour une espèce tel que le Grand Murin. Début d'inversion de tendance possible avec le début d'aménagement de sites d'hibernation (Orry-la-Ville, bientôt Mont Calipet) et de modification envisagées de plans d'aménagement forestiers (îlots de vieillissement en Forêt d'Halatte).	Chiroptères : Grand Murin, Petit Rhinolophe, Vespertilion de Bechstein, Vespertilion à oreilles échanquées,...

Il ressort de ce tableau :

- Une dynamique contrastée des milieux spécifiques abritant un nombre important d'**espèces remarquables** : favorable pour les landes et les milieux à batraciens, mitigée pour les zones humides et les milieux à chiroptères et défavorable pour les pelouses calcicoles et sableuses ;
- Une évolution plutôt défavorable des milieux abritant la majeure partie de la **biodiversité ordinaire** : espaces agricoles évoluant peu mais caractérisés par une biodiversité pauvre sur ce territoire et dynamique plutôt défavorable pour les milieux forestiers et les lisières.

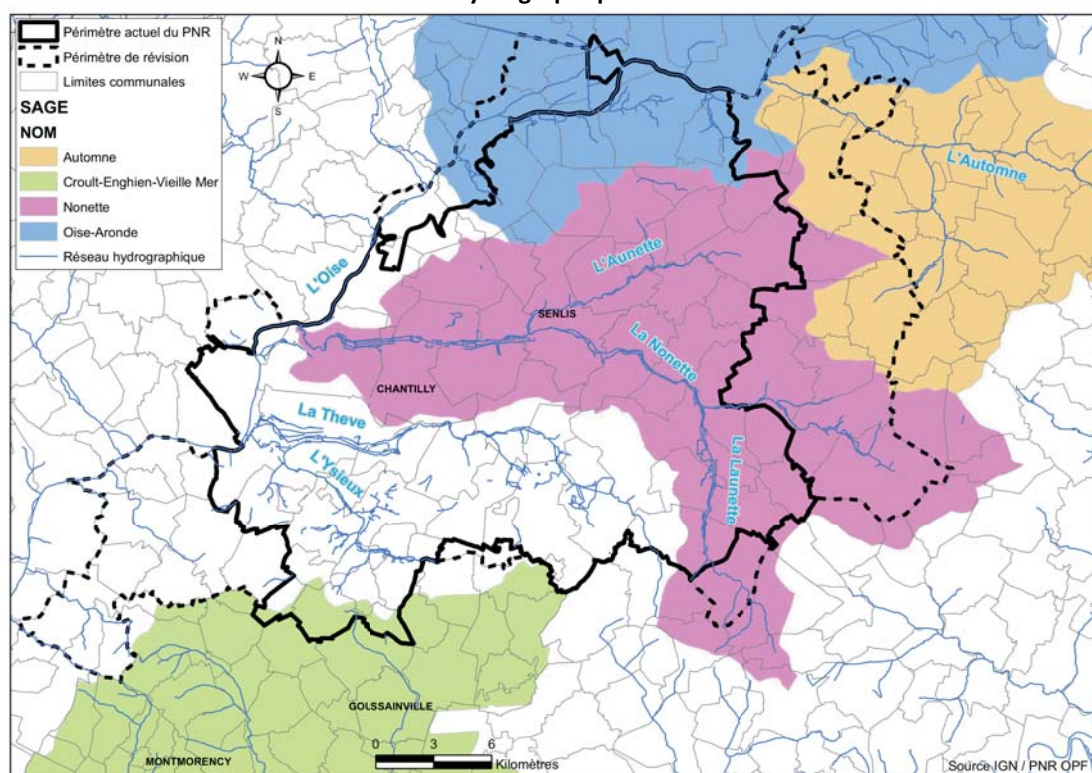
Une fragilité de la ressource en eau et des milieux aquatiques³³

Le territoire actuel du Parc appartient au bassin versant de l'Oise dont il couvre la rive gauche, de Rhuis au nord à Asnières-sur-Oise au sud. Le réseau hydrographique du Parc représente un linéaire de 170 kilomètres. Il se compose de divers cours d'eau :

- **l'Oise**, de Rhuis à Asnières-sur-Oise (40 km),
- **la Nonette**, à l'exception de l'amont de son bassin versant (73 km affluents compris),
- **la Thève et son affluent l'Ysieux**, dans leur totalité (44 km),
- **plusieurs rus affluents de l'Oise** : le ru du Fond de Noël à Rhuis, le fossé Traxin à Pontpoint, le ru Macquart à Verneuil-en-Halatte (pour partie), le ru de la Ville à Gouvieux.

Le périmètre d'étude pour la future charte s'étend aussi sur une partie du bassin versant de l'Automne.

Carte du réseau hydrographique et des SAGE du Parc



³³Sources : Programmes de mesures des masses d'eau de la Nonette, l'Automne, l'Oise aronde et la Confluence de l'Oise, Fiche territoriale Sud de l'Oise Référentiel régional du patrimoine « eau » décliné par Pays de Picardie, 2008.

DES EAUX DE SURFACE D'UNE QUALITE INEGALE ET MENACEE³⁴

Unité Hydro	Nonette	Automne	Confluence de l'Oise (Thève et Ysieux)	Oise aronde (Oise)	Oise Esche
Code masse d'eau	R226	R217A et R217B	R227	R216C	R216 A et C
Libellé de la masse d'eau	La Nonette de sa source au confluent de l'Oise (3/4 des communes dans le Parc)	L'Automne de sa source au confluent de l'Oise (quelques communes de l'extension) Le ru Sainte Marie de sa source au confluent de l'Automne (quelques communes de l'extension concernées)	La Thève de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	L'Oise du confluent de l'Aisne au confluent du Thérain (quelques communes du périmètre actuel et quelques communes de l'extension)	L'Oise du confluent du Thérain (exclu) au confluent de l'Esches (exclu) L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu) (voir aussi R216C Oise Aronde)
Objectifs de qualité	Bon potentiel global en 2021	Automne : bon état global en 2015 Ru Sainte Marie : Bon état global en 2021	Bon état global en 2021	Bon potentiel global en 2021	Bon potentiel global en 2021
Statut de la masse d'eau	Fortement modifiée	Naturelle	Naturelle	Fortement modifiée	Fortement modifié
Classement au titre des continuités écologiques	Non	Non	Liste 1 ? Thève en entier	Liste 1 ou 2 ? Oise depuis la confluence avec la Serre à la confluence avec l'Aisne	
Paramètre limitant principal	Hydromorphologie (puis physico-chimique, puis chimique)	Etat physico-chimique (puis hydromorphologie, puis état chimique)	Etat chimique	Etat chimique (puis hydromorphologie)	Etat physico-chimique (puis hydromorphologie)
Etat écologique Qualité biologique - hydromorphologie	Non satisfaisant / hydromorphologie (masse d'eau fortement modifiée)	Satisfaisant	Non satisfaisant Mais amélioration après une forte dégradation (IDGN, IBD) Intérêt grands migrateurs, Espèces recensées : Brochet, Anguille	Moyen à mauvais, Intérêt grands migrateurs, Espèces recensées : Lamproie de Planer, Hotu, Chabot, Lote)	
				Qualité biologique satisfaisante	Qualité biologique peu satisfaisante / hydromorphologie
Qualité des eaux à partir des données phytosanitaires	Mauvaise qualité / phytosanitaires (isoproturon et chlortoluron déclassants)	Bonne qualité / pesticides	Qualité moyenne Faible contamination sur la Thève amont, pics épisodiques de Chlortoluron ; niveau plus élevé en aval (AMPA, Diuron, glyphosate)	Mauvaise qualité / phytosanitaires (isoproturon)	Qualité moyenne (isoproturon)
Teneurs en nitrates	Elevées	Elevées	Moyennes ; Pics ponctuels de nitrates	Moyennes	Moyennes
Qualité physico-chimique	Mauvaise : Rejets N et P déclassants (dégradation par les altérations matières azotées et phosphorées, liées à la présence de rejets urbains et industriels importants) Présence de pesticides –diuron-	Mauvaise : Rejets N et P déclassants (dégradation par les altérations matières azotées et phosphorées, liées à la présence de rejets urbains et industriels importants)	Paramètres physico-chimiques déclassants : N et P Contamination métallique.	Dégradée : altération matière azotées et matières organiques (avec risque sur les substances d'origine industrielle)	Satisfaisante à l'exception de l'amont et de l'aval de la masse d'eau où les teneur des matières azotées sont moyennement élevées
Risques	Elevé vis-à-vis de l'érosion (caractère très artificiel du lit, rivière suspendue)	Elevé vis-à-vis de l'érosion mais protection / bois et prairies	?	Nombreuses sections fortement exposées aux transferts de phytosanitaires	Essentiellement d'origine urbaine et industrielle

³⁴ Sources : PTAP DVO et DRIF, AESN

Unité Hydro	Nonette	Automne	Confluence de l'Oise (Thève et Ysieux)	Oise aronde (Oise)	Oise Esche
Pression Elevage	L'élevage, peu présent sur le bassin ne contribue pas de façon significative aux teneurs élevées de matières azotées relevées.				
Rejets industriels et des collectivités	Rejets pénalisants principalement à Gouvieux (rejets industriels et collectivité) et Ver-Sur-Launette (collectivité)	Pas de rejet pénalisant du coté du PNR	?	Pas de rejet pénalisant du coté du PNR	Rejets pénalisants principalement à Creil, doute sur le phosphore.
Zones humides		Enjeux zones humides = Marais de Sacy			

DES EAUX SOUTERRAINES FRAGILISEES

Le territoire du Parc recouvre trois masses d'eaux souterraines³⁵ :

- **Masse d'eau « Eocène du Valois » (3104)** : présence de nitrates ou de phytosanitaires (sur 20 à 35 % des captages pour lesquels des analyses sont disponibles, principalement sous les zones de grandes cultures à l'est de Senlis). Par rapport au seuil « eau potable », la contamination de ces ouvrages approche 15 % pour les phytosanitaires. Parmi ces derniers, une majorité se situe en zone faiblement fragile. Bon état chimique 1995-2005. Objectif de bon état global en 2015. Risque de non atteinte du bon état qualitatif en 2015 à cause des nitrates et des pesticides.
- **Masse d'eau « Alluvions de l'Oise » (3002)** : présence de nitrates et de pesticides, mais il n'y a pas de captage AEP dans la nappe des alluvions de l'Oise au niveau du Parc. Etat chimique médiocre 1995-2005. Objectif de bon état global en 2021. Risque de non atteinte du bon état qualitatif en 2015 à cause des nitrates.
- **Masse d'eau « Craie du Vexin normand et picard » (3201)** : surplus d'azote relativement important de 25 à 50 kg/ha/an sur 90% de la masse d'eau et 10% sans surplus) ; pression en pesticides forte à moyenne (sur 80% de la masse d'eau). Etat chimique médiocre 1995-2005. Objectif de bon état global en 2027. Risque de non atteinte du bon état qualitatif en 2015 à cause des nitrates, des pesticides et de l'aluminium dégradant la qualité.

Concernant les **aspects quantitatifs, l'état et les objectifs sont bons** sur l'ensemble des masses d'eau du bassin Seine-Normandie.

UNE GESTION TERRITORIALE A L'ŒUVRE DANS LE CADRE DES SAGE

Quatre SAGE ont été mis en place pour améliorer la gestion de l'eau sur le territoire du Parc :

- **SAGE Oise-Arondé**, en phase de mise en œuvre depuis 2009, en limite Nord du PNR. Il définit 7 enjeux : prévention et gestions des risques/ gestion et protection des milieux aquatiques/ gestion qualitative/ gestion quantitative/ optimisation de la gestion des grands aménagements hydrauliques/ recherche d'une plus grande cohérence avec l'aménagement du territoire/ encadrement du SAGE.
- **SAGE Automne**, en phase de première révision, en limite nord-est. Il définit 5 enjeux : qualité des eaux/ dépollution/ assainissement/ eutrophisation/ érosion. Le premier SAGE a été lancé en 1993 à l'initiative du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Automne. La mise en révision a été décidée en 2010.

³⁵ Source : Système d'Information et de Gestion - Eaux Souterraines Seine Normandie (AESN, BRGM)

- **SAGE Nonette**, également en phase première révision, couvrant une grande partie du Parc. Il définit 4 enjeux : Gestion qualitative et quantitative de la ressource / Protection des inondations / Maîtrise de l'érosion / Eutrophisation. Il a émergé dès 1993 et a été approuvé en 2006.
- **SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer**, en cours d'élaboration (arrêté de la clé et du périmètre en 2011).

Le PNR suit les réunions des différents SAGE sans pouvoir s'impliquer plus en profondeur sur ce thème faute de moyens humains.

UN PATRIMOINE NATUREL AQUATIQUE RICHE MAIS MENACE

Les milieux aquatiques abritent des espèces animales et végétales remarquables : l'anguille et la loche de rivière pour les poissons ; la Bergeronnette des ruisseaux et le Martin-pêcheur, côté oiseaux. Ces milieux remarquables sont reconnus par différents zonages :

- ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique), plusieurs sites de type 1, dont certains concernent le réseau des cours d'eau salmonicoles de l'Automne et de ses affluents, les Marais d'Ozet à Gouvieux, de Sacy-le-Grand, du Lys ... / de type 2 : vallées de l'Automne.
- Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : Marais de Sacy.
- Natura 2000, Sites d'Importance Communautaire (SIC) : Coteaux de la Vallées de l'Automne, Marais de Sacy-le-Grand.

Ces milieux riches en biodiversité (fond de vallées, marais,... qui constituent des réservoirs biologiques) sont reliés entre eux par des connections (cours d'eau et ripisylves) et cet ensemble constitue « **la trame bleue** » définie dans le Grenelle de l'environnement.

Différentes pressions s'exercent sur ces milieux³⁶ :

- Erosion des sols agricoles et le ruissellement (pour la Nonette, l'Automne)
- Présence d'ouvrages (pour la Nonette, l'Automne)
- Pollution chronique (pour la Nonette, l'Automne)
- Rectification-recalibrage (pour la Nonette, l'Automne)
- Pollution domestique et urbaine diffuse (pour la Nonette, l'Automne)
- Existence de plan d'eau (pour la Nonette, l'Automne) – présence d'espèces non indigènes
- Populiculture (pour l'Automne)

UN IMPORTANT PATRIMOINE CULTUREL LIE A L'EAU

Au fil des siècles, les cours d'eau du Parc ont connu d'importants aménagements liés à une utilisation artisanale (moulins) ou paysagère (plans d'eau des parcs de châteaux). Ils ont ainsi perdu leurs caractéristiques naturelles (lits modifiés, multiplication d'étangs, systèmes hydrauliques des grands domaines, vannages,...) mais sont devenus un élément majeur de la trame et de la qualité des paysages du territoire.

³⁶ Source : Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources piscicoles Oise 2004.

Un patrimoine historique et culturel riche

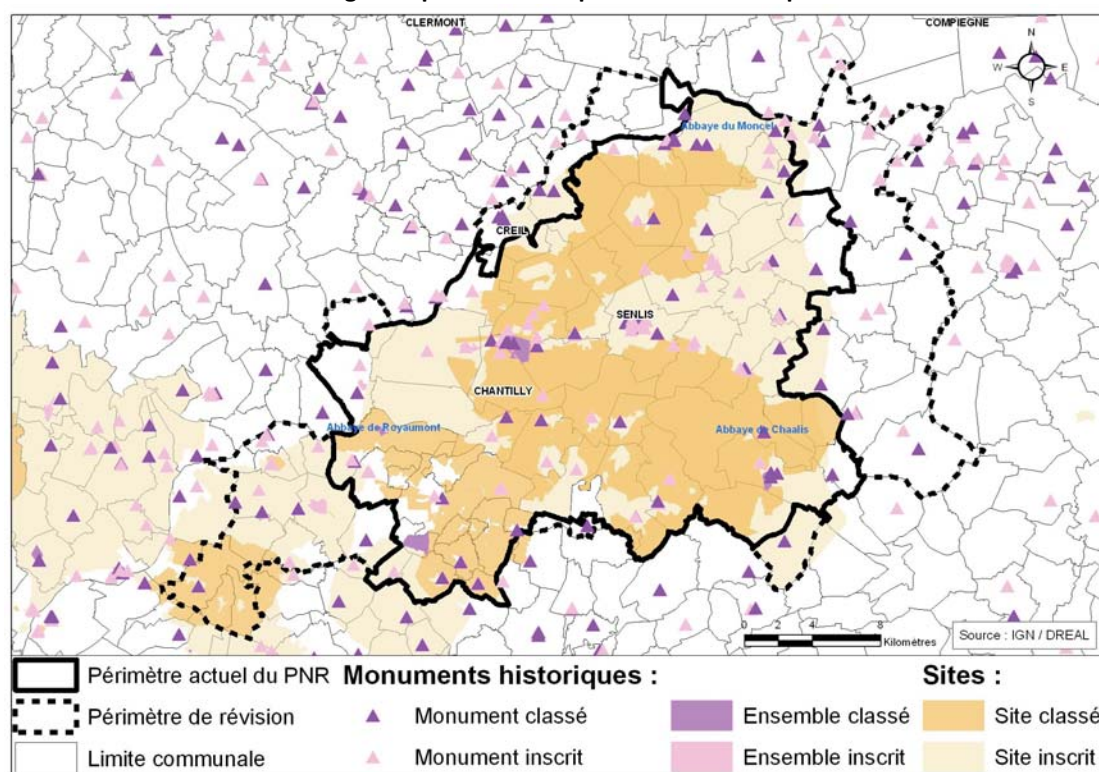
UN PATRIMOINE HISTORIQUE RICHE

Le territoire du Parc concentre un patrimoine culturel et bâti parmi les plus riches de Picardie et d'Ile de France. Il présente en effet une très forte densité d'éléments patrimoniaux, parmi lesquels :

- le secteur sauvegardé de Senlis ;
- les châteaux et grands domaines : Chantilly, le Parc Jean Jacques Rousseau d'Ermenonville, etc ;
- de nombreuses Abbayes : Royaumont, Chaâlis, Moncel, Hérivaux, le prieuré Saint Christophe-en-Halatte, etc. ;
- un patrimoine rural et forestier insolite : lavoirs, ponts, fontaines, calvaires, croix commémoratives, glacières, pigeonniers, bornes forestières et routières, etc. ;
- des ensembles urbains de grande qualité,
- un patrimoine industriel important (usines, gares abandonnées parfois en cours de réhabilitation).

Ce patrimoine fait l'objet de **différentes protections** : la quasi-totalité du territoire est classé en site classé ou inscrit et on dénombre une quarantaine de monuments classés et une cinquantaine de monuments inscrits sur le périmètre actuel du Parc.

Carte des zonages de protection du patrimoine historique et culturel



L'inventaire de ce patrimoine réalisé par le Parc et ses partenaires (archives départementales, université, IAU,...) est toujours en cours (1100 éléments ont été recensés à ce jour sur 27 communes).

Une partie des grands sites est gérée activement par leur propriétaire (Fondation de Chantilly, Abbayes,...). Le petit patrimoine rural bénéficie d'un soutien à la réhabilitation du Parc. **Il est cependant difficile de juger plus précisément l'évolution de l'état du patrimoine historique et culturel au cours de la dernière décennie.**

UN PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL RICHE EGALEMENT DANS LES COMMUNES DE L'EXTENSION DU PARC³⁷

Les communes du périmètre d'extension présentent également un intérêt en terme de patrimoine historique et culturel. On y dénombre une vingtaine de monuments classés et une vingtaine de monuments inscrits.

UN PATRIMOINE VERNACULAIRE BIEN CONSERVE ET DOMINE PAR L'ARCHITECTURE AGRICOLE A L'EST

La riche terre agricole du Valois a favorisé la mise en place d'un maillage dense de petits villages et de très grandes fermes au cœur des bourgs ou bien isolées, souvent d'origine médiévale et monastique. Dans cette plaine, frangée par la vallée de l'Automne et agrémentée de buttes boisées, la tradition rurale conservatrice et la faible pression immobilière ont permis à ces bourgs de préserver un urbanisme homogène et un patrimoine intact. Les typologies architecturales sont rurales et étoffées (pigeonniers, granges, sucreries, mares,...) ; les matériaux habituels (calcaire, tuile) s'enrichissent de la brique, venue de fabriques locales.

Entre sud-Valois et nord-Goële, les vieux villages abritent un riche patrimoine préservé. Le patrimoine religieux est marqué par de belles églises de styles gothique flamboyant ou Renaissance, le monumental est monopolisé par l'imposant château de Versigny, et le souvenir glorieux de celui de Nanteuil. Enfin, le patrimoine vernaculaire bien conservé est dominé par l'architecture agricole, égrainant quelques fermes importantes au cœur des bourgs.

Plus au sud, le village d'Eve apparaît très proche de ses voisins du Parc par de nombreux traits de caractères : une église à l'élégant clocher de pierre ouvragé, de grandes fermes remarquables, plusieurs cours (urbanisme typique de la microrégion du Servois), une intégration paysagère en douceur entre plateau agricole et vallon verdoyant. Mais plus encore, c'est son choix de développement qui l'a sauvé (restauration du bâti ancien, reconversion d'une grande ferme en cœur de village en habitat), au contraire des autres communes plus au sud (Seine-et-Marne), dont le caractère s'est complètement noyé dans les vagues successives d'urbanisation.

UN PATRIMOINE HISTORIQUE CARACTERISE PAR SON ANCIENNETE, SA DIVERSITE ET SA QUALITE A L'OUEST

La forêt de Carnelle présente quelques éléments notables, dont une motte féodale (XI^{ème} siècle). Mais ce sont surtout ses marges qui comportent les ensembles patrimoniaux les plus intéressants : trois allées couvertes autour de Presles, vestiges néolithiques dont la concentration est unique à l'échelle régionale ; plusieurs châteaux remarquables, de style classique, avec de grands parcs arborés et ordonnancés. Le tissu bâti central des villages reste assez bien préservé, alternant maisons aux matériaux traditionnels, petites fermes et villégiatures XIX^e-XX^e (favorisées par la proximité de Paris et du chemin de fer). Et si la pression immobilière francilienne se fait ressentir, parfois assez fortement, elle reste encore concentrée autour des noyaux anciens. Ces communes possèdent de nombreux éléments remarquables et un ensemble monumental inscrit ou classé avec, par exemple, le Parc du château de Nointel ou l'allée d'arbres menant au château de Franconville sur Saint Martin du Tertre.

³⁷ Sources : annexe extension régions

Des paysages riches et variés mais menacés

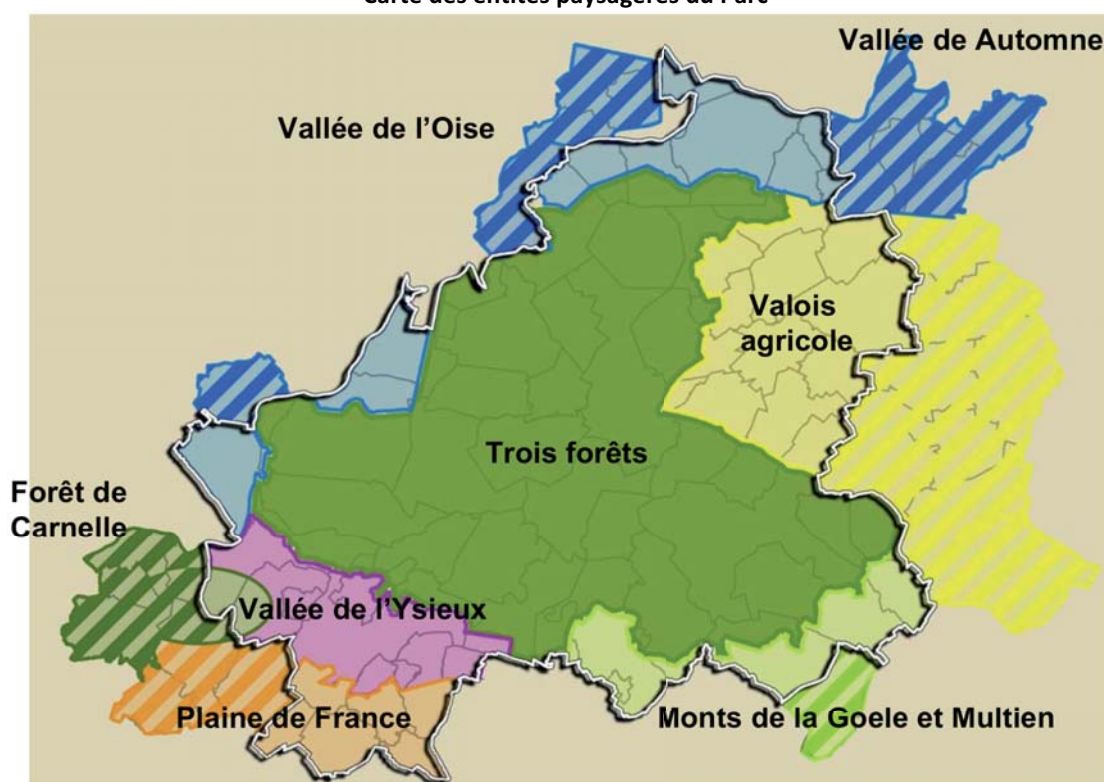
DES PAYSAGES REMARQUABLES SOUMIS A DIFFERENTES PRESSIONS

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France correspond à la partie occidentale du plateau calcaire du Valois, marqué par la présence **des trois massifs forestiers d'Halatte, Ermenonville et Chantilly**. Il intègre également des espaces de transition avec les entités paysagères voisines : la vallée de l'Oise au nord et à l'ouest, le Valois agricole à l'est, la Plaine de France et la vallée de l'Ysieux au sud et la Goële et le Multien au sud-est (5 entités paysagères dans le périmètre actuel).

Fruit d'une érosion séculaire, **son relief alterne vallées** (Oise, Nonette, Thève, Ysieux pour les principales) **et buttes témoins** (Mont Pagnotte, Butte de Saint-Christophe, Buttes de Montépilloy, Châtenay-en-France ou Mareil-en-France). **La forêt et l'eau constituent les éléments fondamentaux des paysages du Parc.**

Au sein de ces grandes entités paysagères, le territoire offre des sites aussi variés que les marais et les prairies humides de la vallée de la Thève, les champs cultivés du Valois, les futaies du Mont Pagnotte, les parcs et jardins de la vallée de la Nonette, les landes à bruyères et les pins d'Ermenonville. Ces sites aux ambiances paysagères très typées, leur diversité et leur rapprochement, alliés à une concentration d'éléments du patrimoine historique et culturel, font de ces paysages un ensemble exceptionnel.

Carte des entités paysagères du Parc³⁸



L'évolution du grand paysage depuis la dernière décennie semble perceptible localement mais difficile à mesurer à l'échelle du territoire du Parc. Des enjeux liés au paysage ont été mis en évidence dans l'étude préalable réalisée en 2011 par Extramuros concernant différentes problématiques :

³⁸ Source : étude préalable relative à l'urbanisme et au paysage, Extramuros 2011.

- enjeu de préservation du patrimoine naturel et bâti ;
- optimisation et renouvellement urbain ;
- modification du paysage par l'urbanisation ;
- enjeux liés à l'agriculture ;
- enjeux liés au développement économique ;
- attractivité du territoire ;
- prise en compte dans les documents d'urbanisme et politiques paysagères locales.

DES NOUVELLES COMMUNES QUI VIENNENT RENFORCER LES ENTITES PAYSAGERES EXISTANTES

La plupart des communes de l'extension potentielle du Parc appartiennent à des entités paysagères déjà partiellement incluses dans le Parc. Certaines d'entre elles font d'ores et déjà l'objet de protection (Vallée de Chauvry...) tandis que d'autres n'appartiennent à aucun zonage spécifique. L'extension au sud-ouest redessine les entités de la Vallée de l'Ysieux et de la Plaine de France et ajoute une nouvelle entité autour des forêts de Carnelle, L'Isle Adam et Montmorency tandis que l'extension au nord-est intègre la basse Vallée de l'Automne. Le tableau ci-après reprend ces éléments et récapitule les principaux enjeux d'intégration de ces communes du point de vue paysager.

Zone d'extension	Communes	Entité paysagère	Unité paysagère	Protection au titre du paysage	Intérêt paysager
Sud Ouest	Saint-Martin-du-Tertre, Belloy-en-France, Maffliers, Nerville-la-Forêt,	Vallée de l'Ysieux / Plaine de France	Vallée de l'Ysieux / Plaine de France		Noisy-sur-Oise, Saint Martin du-Tertre, Beaumont sur Oise, Nointel, les communes de la vallée de Chauvry et Presles forment un ensemble cohérent couvrant la forêt de Carnelle et ses marges, intégrant à la fois la partie forestière et les espaces de lisières et de transition avec la plaine de France et la vallée de l'Oise. Presles et Beaumont-sur-Oise ont un développement urbain plus conséquent qui complètent néanmoins le massif boisé. Elles font partie du site inscrit du massif des trois forêts et sont également couvertes par la ZNIEFF 2 de la forêt de Carnelle.
	Beaumont-sur-Oise, Noisy-sur-Oise, Nointel, Mours, Presle, Villiers-Adam, Béthemont-la-Forêt et Chauvry	Forêts de Carnelle, l'Isle Adam et Montmorency	Coteaux de l'Oise / ru de Presles / Forêt de Carnelle et contreforts / Vallée de Chauvry	La vallée de Chauvry est inscrite en site classé	Maffliers occupe une position singulière sur la rive gauche du Rû de Presles s'écoulant au pied de la butte boisée de la forêt de Carnelle vers l'Oise. L'ensemble du village se situe au sud de la nationale 1 reliant St Denis à l'autoroute A 16, formant une coupure fonctionnelle avec les autres communes du massif de Carnelle. De même, les communes de la vallée de Chauvry (Villiers Adam, Bethemont et Chauvry) sont concernées par la coupure de la francilienne qu'elles ont réussi à intégrer sur leur territoire.
Nord	Brenouille, Les Ageux, Monceaux	Vallée de l'Oise	Vallée de l'Oise de Pont-Sainte-Maxence à Verneuil-en-Halatte		Permet d'inclure la totalité de l'espace de vallée au périmètre
Nord Est	Verberie, Saint-Vaast-de-Longmont, Saintines, Béthisy-Saint-Pierre	Vallée de l'Automne	Confluence de l'Oise et de l'Automne / Coteaux de l'Automne	Aucune protection au titre des paysages	Verberie assurant la transition entre le plateau agricole du Valois et la vallée de l'Automne. Ces communes assureraient la transition avec le Compiégnois.
Est (NE)	Rosières, Fresnoy-le-Luat, Auger-Saint-Vincent, Trumilly, Néry	Valois agricole	Plateau agricole du Valois	Pas de moyens de protection en matière paysagère	Situées au-delà de la ligne TGV Nord, leur intégration renforcerait la transition avec le Valois agricole. Elle permettrait également une meilleure préservation et valorisation des éléments de reliefs que sont le Mont Cornon et la Montagne de Rosières, véritables repères paysagers au sein de ce plateau très ouvert.
Est (SE)	Versigny, Nanteuil-le-Haudouin		Source de la Nonette	Continuité des paysages de vallée de la Nonette	
Sud Est	Eve	Mont de la Goële et du Multien	Multien		Seule commune entre le périmètre du Parc et la Seine et Marne à ne pas être actuellement dans le territoire du Parc. Son intégration permettrait d'inclure une partie de la tête du bassin versant de la Launette.

Les activités fortement contributives à la gestion de l'espace

LA FORET AU COEUR DU PATRIMOINE DU PARC

La forêt occupe 25 600 hectares, soit 43 % de la surface actuelle du Parc. Le taux de boisement des communes du Parc est ainsi très supérieur à la moyenne nationale (29% en France). Ces forêts sont en majorité gérées par l'ONF (35 % domaniales, 31 % appartenant à l'Institut de France, 3% communales) et seulement 30 % sont des forêts privées. Elles sont très majoritairement composées de feuillus (à 85% dont la moitié de chênes) et gérées principalement en futaies pour les forêts publiques (60 %) et en mélanges futaie-taillis en forêt privée (50 %), avec très peu de taillis simple (3 %).

Concernant le patrimoine naturel, ces forêts abritent une grande richesse floristique et faunistique : on dénombre 37 sites forestiers d'intérêt écologique (la majorité des ZNIEFF et des sites Natura 2000 concerne des espèces et des habitats forestiers), reliés entre eux et au sein du continuum forestier Picardie/Ile-de-France par des corridors écologiques interforestiers (maintien de la grande faune), ainsi que par les réseaux écologiques intraforestiers (landes par exemple).

Concernant le patrimoine culturel, la forêt renferme de nombreux éléments traditionnels et patrimoniaux (bornes forestières, pas de tir à l'arc, carrefours en étoile, grandes allées rectilignes, arbres remarquables...) et bénéficie à ce titre d'une protection adaptée (sites classés, sites inscrits). La forêt fait partie intégrante du cadre de vie, du paysage et de l'identité du Parc.

Les communes de l'extension du Parc abritent entre autre les forêts de Carnelle, de l'Isle Adam et de Montmorency (au sud ouest du territoire) et du bois de Droizelles et d'une partie du bois du Roi (à l'est). Elles regroupent ainsi plus de 4 700 hectares boisés³⁹ supplémentaires (auxquels il faut rajouter une partie des forêts de Montmorency et l'Isle Adam) et portent le taux de surface boisée à 35%. Les forêts de l'extension vers l'est sont majoritairement privées (80%) et sont composées presque exclusivement des peuplements de feuillus ou mixtes (1% seulement de peuplements résineux)⁴⁰. Les forêts de l'extension au sud-ouest sont majoritairement publiques.

DES PRATIQUES D'EXPLOITATION FORESTIERE A CONCILIER AVEC DIFFERENTES PROBLEMATIQUES

Les forêts du PNR sont des espaces économiques de production de bois mais elles ont de nombreuses autres vocations : elles accueillent du public, abritent des espèces animales et végétales contribuant ainsi à la richesse de la biodiversité, interfèrent avec la gestion de l'eau, participent à la qualité du paysage et à la richesse du patrimoine historique et culturel, représentent un lieu privilégié pour la pratique de la chasse, l'entraînement de chevaux, la production de miel...

La quasi totalité des surfaces boisées du périmètre actuel est protégée par un classement en site classé ou en site inscrit qui impose une réglementation spécifique concernant la gestion et l'exploitation de ces massifs (autorisation ou déclaration).

Les 15 000 hectares de forêts relevant du régime forestier du périmètre actuel sont gérés par l'ONF. Il s'agit principalement de forêts domaniales (Ermenonville, Halatte, Carnelle) ou de propriétés de l'Institut de France (Chantilly, Chaalis). Ces forêts sont gérées

³⁹ 21 communes sont prises en compte ici sur les 27 nouvelles communes du périmètre d'étude (AERE), 5 communes sont manquantes (Bethemont la Forêt, Chauvry, Mours, Nerville la Forêt, Villiers Adam)

⁴⁰ Source : données Plan climat AERE (Données Corine Land Cover 2006, Charte forestière 2008 - traitement AERE de la carte 17)

majoritairement en futaies régulières ou en conversion vers de la futaie régulière avec une logique de multifonctionnalité conformément aux aménagements prévus pour 10 à 25 ans. Quelques petites forêts communales ou départementales ne font parfois pas l'objet d'aménagement. L'âge d'exploitation des peuplements et le mode d'abattage (coupe rase) sont source de débat entre gestionnaires et usagers de la forêt.

Les forêts gérées par des propriétaires privés sont assez hétérogènes :

- des grandes propriétés : 57% des forêts privées font plus de 25 hectares, dont 87% sont gérées en s'appuyant sur un PSG (Plan simple de gestion), avec des propriétaires impliqués qui produisent du bois de qualité ;
- de nombreux ilots de moins d'un hectare : 4700 propriétaires avec une surface moyenne de 1,92 hectare par propriétaire (1,63ha/propriétaire en moyenne en France), avec des boisements mal connus et peu gérés par leurs propriétaires (bois de chauffage ou absence de gestion), qui estiment manquer d'information et de conseils.

Selon une enquête menée par le Parc, les propriétaires privés considèrent leur forêt principalement comme un patrimoine à transmettre et un espace naturel à préserver tandis que les aspects économiques sont plus secondaires.

Du point de vue de la protection de la biodiversité, les espèces invasives deviennent de plus en plus préoccupantes et les équilibres sylvo-cynégétiques sont toujours en débat.

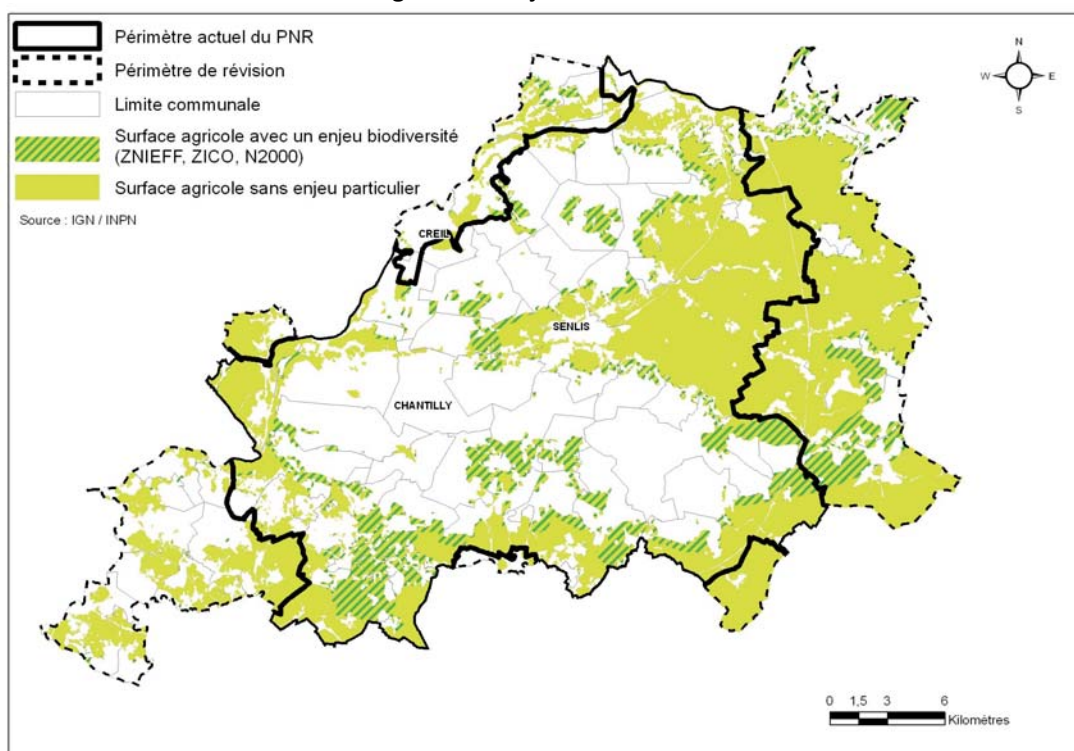
DES ESPACES AGRICOLES A ENJEU

L'activité agricole représente un tiers de la superficie actuelle du Parc, et **39 % des terres agricoles du Parc sont considérés comme sensibles en termes de biodiversité** (ZNIEFF, Natura 2000, corridors écologiques,...) : 22 % de terres agricoles sont concernées au titre de la zone de protection spéciale « Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » (avifaune nicheuse diversifiée - Pic Mar, Pic Noir, Bondrée Apivore, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur...). Le site d'intérêt communautaire (SIC) des « massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » inclut des terres agricoles au niveau des prairies du Plat d'eau à Thiers-sur-Thève. Par ailleurs, certains milieux à fort enjeu en matière de biodiversité sont exploités par l'agriculture tels que les fonds de vallée ou les coteaux calcaires.

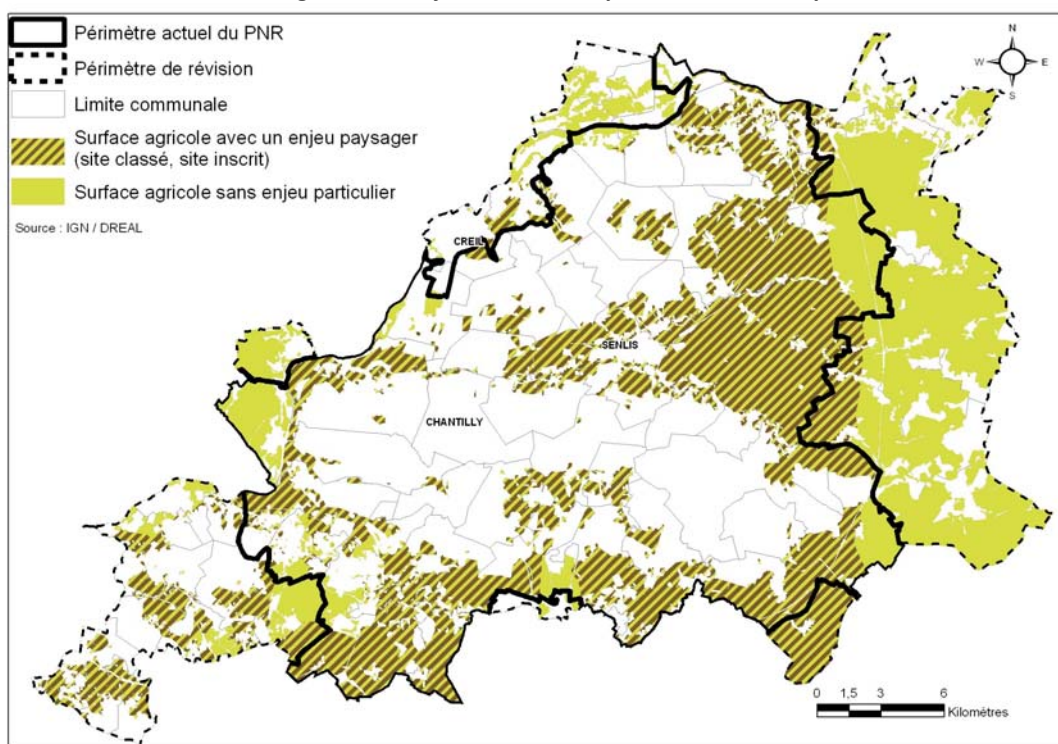
La biodiversité domestique ne constitue pas un enjeu majeur sur le territoire du Parc. Aucune race locale propre au territoire n'a été identifiée mais certaines races françaises menacées sont élevées sur le territoire et participent notamment à la dynamique autour du cheval de trait en région. Par ailleurs, les travaux d'inventaires sur les vergers ont mis en évidence l'existence de 80 variétés de 4 espèces végétales (pommes, poires, prunes, cerises) à mettre en sauvegarde dans le cadre du projet de verger conservatoire. Un travail de caractérisation du Navet de Viarmes est également en cours, en lien avec le futur Centre Régional des Ressources Génétiques d'Ile de France.

84 % des terres agricoles du Parc sont considérés comme sensibles en terme de paysage : 37 % sont concernés par des mesures de protection au titre des sites classés et 47 % sont concernés par des mesures de protection au titre des sites inscrits. Le bâti agricole présente une grande valeur paysagère et patrimoniale et les fermes traditionnelles du territoire sont particulièrement intéressantes au plan architectural. Certaines d'entre elles ont pu être restaurées ces dernières années mais ces bâtiments anciens ne sont plus toujours parfaitement fonctionnels pour l'activité agricole (matériel encombrant, coût d'entretien, circulation en cœur de village,...), et on observe parfois une reconversion de ces bâtiments.

Carte des zones agricoles à enjeu vis-à-vis de la biodiversité⁴¹



Carte des zones agricoles à enjeu vis-à-vis du patrimoine historique et culturel⁴²



⁴¹ Carte réalisée à partir de la carte du diagnostic agricole du Parc de 2008, étendue au périmètre d'extension par Epices.

⁴² Idem

DES PRATIQUES AGRICOLES RELATIVEMENT PEU DIFFERENCIEES

Conscient de l'influence de leur activité sur l'environnement, les agriculteurs mettent en avant l'adaptation progressive de leurs pratiques mais les données disponibles ne montrent pas de différenciation sur le plan environnemental par rapport aux territoires voisins. Ainsi, en 2006, 17% des exploitations avaient un CTE ou un CAD, 13% étaient qualifiées Quali'Terre et 6 % en agriculture raisonnée⁴³. Par ailleurs, en 2010, aucun agriculteur n'est certifié en agriculture biologique (4% des agriculteurs en France en 2010) sur le territoire du Parc.

La région Picardie a proposé pendant une dizaine d'année des mesures agro-environnementales sur l'ensemble du territoire régional afin de répondre globalement à quatre enjeux : biodiversité, eau, sol et paysage⁴⁴. Le nombre d'agriculteurs ayant contractualisé ces MAE (jachère faune sauvage, entretien d'arbres, des haies, de mares, de fossés,...) sur le territoire du Parc entre 2004 et 2010 n'est pas connu mais il y en a eu quelques-uns, notamment au niveau des prairies humides de la Thève. Le programme « PRAIRIE »⁴⁵ proposé par la région Ile-de-France a également permis de soutenir la préservation d'un certain nombre de vergers du côté valdoisien. Le PNR vient par ailleurs en 2011 de proposer des MAET en tant qu'opérateur sur deux territoires : (1) une MAET « Nonette aval – entre Senlis et Chantilly » pour favoriser la création et l'entretien de surfaces en herbe, l'entretien des arbres, des haies et des mares sur 6 communes en aval du bassin versant de la Nonette, entre les zones urbaines de Senlis et de Chantilly et (2) une MAET « Prairies humides de la Thève » sur 4 communes du site Natura 2000 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » pour favoriser la gestion durable des prairies.

Le maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques est un enjeu fort pour arriver à concilier la protection de la biodiversité et le contrôle des dégâts de gibier fréquents sur les cultures. Cet équilibre est également influencé par les demandes des chasseurs qui souhaitent avoir un gibier diversifié et dont l'activité représente une source de revenus non négligeable pour les propriétaires.

Les activités agricoles ont par ailleurs une influence majeure sur la gestion de l'eau. Les eaux souterraines comme les eaux de surfaces connaissent une dégradation de leur qualité sur certains secteurs du fait de teneurs élevées en nitrates et de la présence de produits phytosanitaires. Le territoire est intégralement classé en zone vulnérable (nitrates) et fait l'objet de plusieurs schémas d'aménagements et de gestion des eaux (Cf. partie eau).

Des efforts ont également été faits ces dernières années concernant **la collecte des déchets** d'origine agricole qui sont intégralement pris en charge aujourd'hui, y compris les pneus.

Enfin, **les activités agricoles jouent un rôle mineur sur le climat**⁴⁶, elles sont responsables de l'émission de 53 000 tonnes CO₂, soit 3,3% des émissions totales du territoire avec comme poste majoritaire les sols principalement à cause des amendements (21% en Picardie). Les surfaces dédiées aux agro-carburants sont importantes sur le PNR : 2 325 hectares y sont consacrés en 2009, soit 8 % de la surface agricole du territoire (données isariennes seulement)⁴⁷.

⁴³ A titre de comparaison : 12 % des exploitations professionnelles françaises en CTE en 2003, date de fin de la phase transitoire de signature des CTE, de 10 à 15% dans l'Oise et de 5 à 10% dans le Val d'Oise.

⁴⁴ Ces mesures étaient financées à 100% par le Conseil Régional et mises en œuvre en partenariat avec les Chambres d'agriculture de Picardie, les Fédérations de chasse, le Centre régional de la propriété forestière, le Conservatoire des sites naturels de Picardie et Picardie Nature.

⁴⁵ Programme Régional Agricole d'Initiative pour le Respect et l'Intégration de l'Environnement.

⁴⁶ Données Profil énergie climat, AERE 2011

⁴⁷ Données Profil énergie climat, AERE 2011, à partir des données DDT Oise 2009

UNE ACTIVITE HIPPIQUE AUX PRATIQUES TRES SPECIFIQUES

D'un point de vue environnemental, le pâturage des chevaux peut constituer un moyen de maintenir et de valoriser les surfaces en herbe du territoire. **Les pratiques correspondent cependant plus à du gardiennage de chevaux dans des paddocks et des aires de détente qu'à de l'élevage⁴⁸, ce qui pose des problèmes de piétinement et surpâturage et n'est pas toujours adapté en termes de gestion des milieux.** En outre, la gestion des fumiers (compostage, projet de méthanisation porté par la CUMA du Pays sud Oise) et l'impact des activités hippiques sur la ressource en eau (arrosage des pistes) constituent des enjeux environnementaux importants.

LES EQUILIBRES ECOLO-SYLVO-AGRO-CYNEGETIQUES EN DEBAT

La gestion du grand gibier est une source de discussion au sein du Parc. Le maintien de certaines espèces dont le cerf est un objectif de la charte. Les chasseurs et les associations écologiques souhaitent également maintenir des populations importantes. Les forestiers et les agriculteurs, en revanche, déplorent d'importants dégâts pénalisant leur activité.

Selon la fédération départementale de chasse de l'Oise, les populations de cerfs évoluent différemment selon les zones :

- les populations ont baissé suite à une pression cynégétique conséquente à Halatte et Ermenonville, la fédération de chasse essaye aujourd'hui de maintenir les densités à leur niveau actuel ;
- les populations sont conséquentes au Lys Chantilly, la fédération départementale de chasse de l'Oise souhaite les réduire par des attributions fortes, d'autant plus que des animaux ont franchi la rivière Oise et sont installés au nord des communes de Boran sur Oise et Précy sur Oise ;

Le cerf semble assez peu présent aujourd'hui en Val d'Oise.

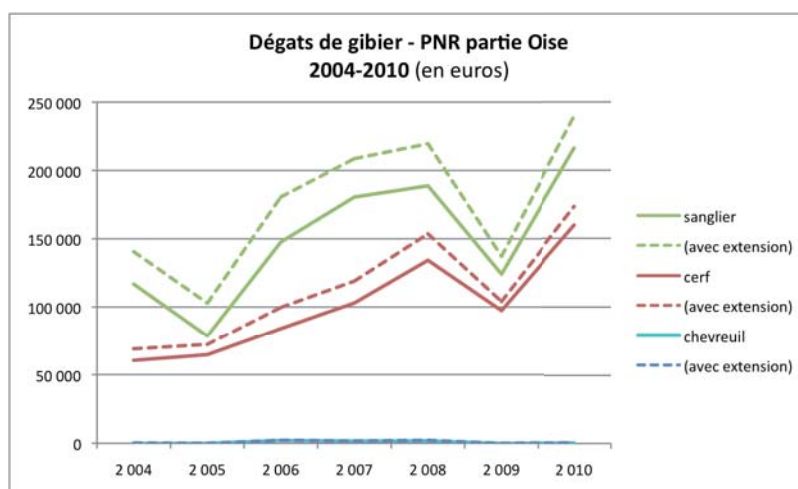
La fréquentation des forêts par les touristes et les habitants, ainsi que le fractionnement des espaces ont un impact important sur l'évolution des populations et sur les dégâts de gibier (surpopulation dans les sites les moins fréquentés). Le maintien des corridors écologiques peut constituer une réponse à ces problèmes de surpopulation en permettant une meilleure diffusion des populations excédentaires sur les autres massifs alentours.

Le chevreuil, n'est pas une espèce très problématique, mais elle demeure surveillée afin d'éviter les dégâts forestiers qui pourraient survenir.

Le sanglier s'est beaucoup développé grâce aux chasseurs et il est difficile à contenir ces dernières années. La fédération de chasse souhaite diminuer les populations pour limiter les dégâts agricoles qui sont engendrés par l'espèce.

⁴⁸ avec un chargement moindre et une possibilité de pâturage associé avec des bovins

Les dégâts de gibier⁴⁹ ont globalement augmenté au cours des dernières années (avec deux exceptions en 2005 et en 2009). Ils sont principalement dus aux sangliers ainsi qu'aux cerfs.

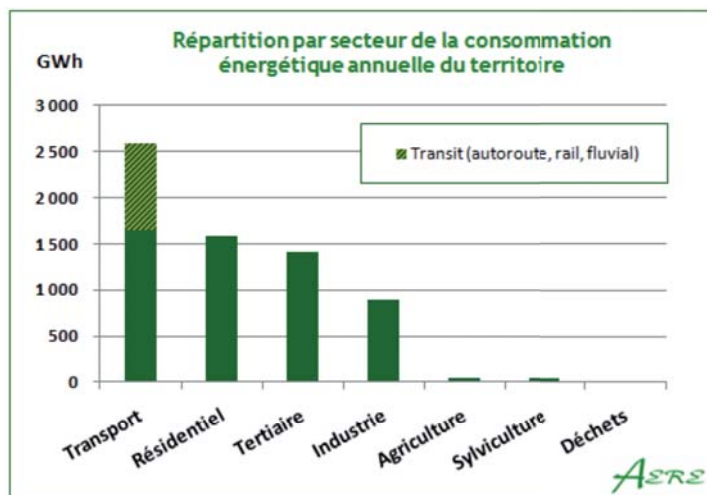


Le petit gibier ne constitue pas une préoccupation majeure pour les chasseurs de la zone. Certaines entités font cependant l'objet de mesures de gestion (lièvre, perdrix grise et faisan sur les communes de Gouvieux, Boran sur Oise et Précly sur Oise ; lièvre et perdrix grise sur Pontpoint ; perdrix grise sur Barbery, Baron, Borest, Fontaine Châalis et Montépilloy, perdrix grise sur Survilliers – La Chapelle-en-Serval).

Effet de serre et changement climatique⁵⁰

DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE LIÉES PRINCIPALEMENT AUX SECTEURS DES TRANSPORTS, RESIDENTIEL ET TERTIAIRE

Le transport est, même hors transit, le poste de consommation d'énergie majoritaire sur le territoire, totalisant à lui seul près de 1 650 GWh annuels (2 600 GWh avec le transit). Mais les secteurs résidentiel et tertiaire sont aussi fortement consommateurs, avec respectivement plus de 1 500 et 1 400 GWh consommés chaque année. L'industrie est le quatrième secteur consommateur (900 GWh).



L'agriculture, la sylviculture et les déchets, moins consommateurs, sont nettement en retrait en ce qui concerne la consommation d'énergie totale.

⁴⁹ En cas de dégâts causés aux cultures ou aux récoltes agricoles soit par les sangliers, soit par les autres espèces de grand gibier provenant d'une réserve où ils font l'objet de reprise ou d'un fonds sur lequel a été exécuté un plan de chasse, l'exploitant qui a subi un dommage nécessitant une remise en état ou entraînant un préjudice de perte agricole peut en réclamer l'indemnisation à la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs. (Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 art. 172 I Journal Officiel du 24 février 2005)

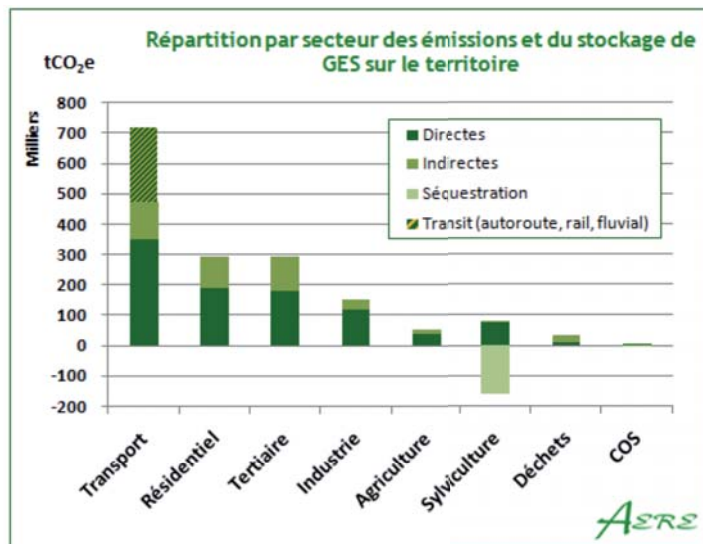
⁵⁰ Source : Etude préalable Profil Energie Climat, AERE 2011.

DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE IMPORTANTES

Les émissions engendrées par les activités du territoire s'élèvent à plus de 1 463 000 tonnes équivalent CO₂, soit 7,36 tonnes par habitant (moyenne régionale : 7,4 tonnes par habitant). Un quart de ces émissions sont indirectes, c'est-à-dire réalisées en dehors du territoire (déplacements, production d'électricité, etc.). La valeur maximale que notre planète peut supporter est actuellement estimée à environ 1,8 tonne équivalent CO₂ par habitant.

Les émissions de GES ne suivent pas la même répartition que les consommations d'énergie en raison, d'une part, du panel différent de sources énergétiques utilisées selon les secteurs et d'autre part, en raison des émissions non énergétiques qui sont conséquentes pour l'agriculture et l'industrie.

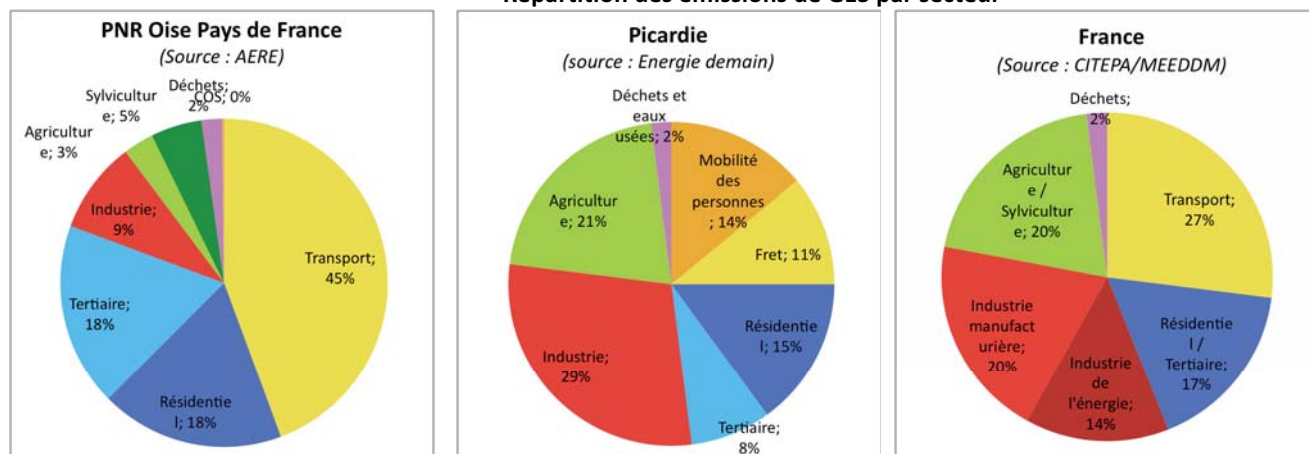
Le transport est de loin le premier poste émetteur, représentant à lui seul 44,2% des émissions annuelles du PNR. Sans le transit, le transport représente encore 29% des émissions du territoire.



Les secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 18,2 et 18,1% du bilan net global, suivis par l'industrie qui totalise tout de même 9,4% des émissions du territoire.

L'agriculture représente 3,3% du bilan territorial, les déchets 2,0%. Le changement d'occupation des sols a un impact faible, tandis que la sylviculture séquestre annuellement 5,0% des émissions du territoire.

Répartition des émissions de GES par secteur⁵¹



⁵¹ Bien que les méthodologies ne soient pas identiques, AERE met en parallèle le profil « énergie-climat » du PNR Oise - Pays de France⁵¹ avec celui de la Région Picardie et de la France. Ils rappellent en effet que si les méthodologies employées pour le bilan régional et celui du PNR Oise – Pays de France sont proches, la méthodologie employée à l'échelle nationale (CITEPA) est bien différente.

Les éléments principaux qui se dégagent pour le Parc sont **l'importance des émissions du transport** (le diagramme concernant le PNR ci-dessus inclut les flux de transit qui sont une caractéristique du territoire) **et la faible part de l'agriculture**, qui s'explique par la faible proportion de surfaces agricoles (bien plus faible qu'à l'échelle de la Picardie, par exemple) et par la faible part de l'élevage. **L'industrie est également une faible source d'émissions** sur le PNR Oise – Pays de France, à comparaison du bilan régional ou national ; le report est au profit du **secteur tertiaire qui est bien représenté dans les émissions** du PNR Oise – Pays de France.

DES CONSEQUENCES ATTENDUES DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR LE PNR OISE - PAYS DE FRANCE A ANTICIPER

L'étude de vulnérabilité du territoire du Parc au changement climatique réalisée en 2011 par AERE met en avant différents enjeux. Concernant les ressources naturelles, le réchauffement climatique pourra avoir des **impacts importants sur la ressource en eau, la biodiversité, la qualité de l'air et la santé ainsi que sur la production et la consommation d'énergie**. Concernant les activités du territoire, les impacts attendus du réchauffement climatique pourraient être très **variables d'un secteur à l'autre**. De modérés, voire positifs, pour le secteur agricole (la hausse des températures pouvant entraîner une amélioration des rendements mais aussi des maladies et des parasites, les risques d'inondations et de sécheresse peuvent s'accroître), ils pourraient s'avérer plus importants pour les industries, le secteur des transports et dans les milieux urbains (notamment suite à l'amplification des risques naturels – inondations, mouvements de terrains, canicule,...). **De plus, l'augmentation des catastrophes naturelles et la multiplication des épisodes extrêmes pourraient aggraver les problèmes déjà rencontrés sur le territoire d'un point de vue économique et sanitaire.**



Source : Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nord-Pas de Calais - Picardie

De manière générale, les impacts attendus sur le territoire correspondent à une amplification des problèmes déjà existants.

Pertinence du classement du territoire du PNR

Intensité des évolutions sur la période de la charte Objectif 2014

En préambule, il convient de rappeler que si le diagnostic réalisé vise à caractériser les évolutions du territoire au cours de la période de la charte Objectif 2014, cela n'est pas toujours été aisé pour plusieurs raisons : (1) le diagnostic d'évolution du territoire est réalisé avant le terme de la période (soit sur la période 2004-2010), (2) la disponibilité des données le nourrissant ne correspond pas systématiquement à cette période et (3) un certain nombre d'évolutions notées sur le territoire s'inscrivent dans un pas de temps beaucoup plus long (souvent plusieurs décennies par exemple concernant l'évolution des milieux naturels).

Ceci étant, on note sur la période un certain nombre de tendances en prolongement, en ralentissement ou encore en accélération des tendances passées qui éclairent sur les enjeux d'avenir du territoire.

EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES

La dynamique démographique 2000-2006 apparaît globalement maîtrisée, mais est hétérogène sur le territoire du Parc et notamment forte sur les communes périphériques (au sud ouest du territoire – proximité de Roissy – et à proximité de l'agglomération creilloise). Elle a entraîné une dynamique des logements assez différenciée dans les formes et les modes d'habitat entre le périmètre du Parc et les communes périphériques ; ainsi, on constate notamment une croissance assez forte de la maison individuelle à l'intérieur du Parc entre 1999 et 2006, alors que la croissance des HLM est essentiellement due aux communes périphériques. Finalement, l'artificialisation des sols, même si elle reste d'un niveau très élevé en 2006, a connu une évolution assez faible sur la période 2000-2006. Cependant, la pression urbaine ne va probablement pas diminuer à l'avenir, considérant notamment le contexte des projets du Grand Roissy, du barreau ferroviaire « Roissy Picardie », etc. En outre, le faible degré de couverture du territoire du Parc en SCoT (impliquant surtout la périphérie du Parc) n'offre pas de garantie sur la maîtrise de l'évolution équilibrée des espaces.

La dynamique économique du territoire du Parc est marquée sur la période 1999-2006 par une diminution du déficit d'emploi (différence entre les actifs habitants sur le territoire et les emplois offerts par le territoire) et donc par une dynamique de création d'emplois. On retrouve ici une dichotomie entre le périmètre du Parc et les communes périphériques, ces dernières ayant concentré 90% des emplois créés, notamment dans le secteur tertiaire (commerce, services aux particuliers). Ceci étant, le périmètre du Parc a notamment mieux résisté à l'érosion des activités agricoles. Cette dynamique de création d'emplois n'a cependant pas entraîné de manière automatique une diminution des migrations alternantes, car on observe en parallèle le renforcement de l'attractivité parisienne et du Sud Oise pour les actifs, les déplacements liés au travail restant donc un fort enjeu.

Les activités spécifiques du territoire du Parc connaissent aussi des évolutions qui flèchent certains enjeux d'avenir. Concernant le tourisme, si le positionnement géographique du territoire du Parc le rend attractif (zone de chalandise équivalente à 7 millions de visiteurs potentiels à moins d'une heure), le tourisme d'affaire connaît une forte dynamique mais le tourisme de séjour est peu développé. L'évolution des capacités d'accueil révèle une diminution ou stagnation des formats classiques (résidence secondaire, hôtellerie et camping) et en revanche une augmentation du format d'accueil en milieu rural (chambre d'hôtes). La filière forêt - bois présente un bilan mitigé, avec un nombre d'entreprises d'exploitation forestière et de transformation en déclin, dans un contexte d'approvisionnement local des scieries encore existant mais de commercialisation à l'externe. L'activité agricole est plutôt dynamique dans sa stratégie dominante (grandes cultures), en revanche les cultures spécialisées identitaires (cresson, champignons, élevage, etc.) sont en déclin. Enfin, les activités équestres restent emblématiques de ce territoire mais il est difficile d'en identifier les principales évolutions.

EVOLUTIONS PATRIMONIALES

Au bénéfice de l'évolution du patrimoine naturel, il convient de souligner en premier lieu la **préservation globale des espaces utilisés comme corridors écologiques et vraisemblablement de leur fonctionnalité**, même si cette dernière reste difficile à mesurer. Il n'en demeure pas moins que **l'enjeu reste entier puisque ces corridors sont toujours menacés** : les aménagements y compris mineurs, la fréquentation des forêts par le public ou certaines pratiques de gestion forestière ou agricole sont toujours susceptibles de venir perturber la circulation des espèces.

Le **bilan de la dynamique des habitats et des espèces est beaucoup plus mitigé**, puisque si le territoire présente logiquement une forte densité et couverture en ZNIEFF et sites Natura 2000 et joue un rôle important en terme de biodiversité locale pour l'Ile-de-France comme pour la Picardie, on note des évolutions contrastées de la biodiversité selon les milieux : landes (évolution plutôt favorable), forêt (évolution plutôt défavorable selon les experts naturalistes mais difficile à mesurer), lisières (évolution défavorable), pelouses calcicoles et sableuses (dynamique globale de dégradation), zones humides (dynamique mitigée), réseau de milieux à batracien (dynamique plutôt favorable) et à chauve souris (dynamique probablement défavorable).

Il n'a par ailleurs **pas été possible d'établir des tendances claires d'évolution des patrimoines culturel et paysager**. On peut seulement en rappeler les richesses (diversité, caractère exceptionnel), les fortes protections (quasi totalité du territoire en site inscrit et classé), et pour le patrimoine culturel mais aussi probablement pour le patrimoine paysager, **l'inégale conservation**.

Les principales activités gestionnaires de l'espace du Parc, l'agriculture et la sylviculture, participent largement à l'entretien des milieux et des ressources naturelles mais peuvent aussi leur faire subir un certain nombre de pressions. Ces activités qui s'exercent sur presque 80% du territoire du Parc ont ainsi à concilier des objectifs de production (bois, denrées alimentaires, énergie,...) avec des enjeux de préservation de la biodiversité associée à ces milieux (espèces patrimoniales et communes des forêts, prairies, landes et lisières,...), de gestion de l'eau (présence de pesticides et de nitrates dans les nappes phréatique, érosion,...), d'équilibre agro-sylvo-cynégétique (problème de dégât de gibier), de gestion des espèces invasives, d'accueil du public (forêts très fréquentées pour les loisirs), de paysage, de patrimoine culturel et de climat qui sont autant d'éléments fortement influencés par les pratiques agricoles et forestières. Si les gestionnaires sont engagés dans une évolution de ces pratiques visant à concilier les nombreuses problématiques listées ci-dessus, cette évolution apparaît d'une part globalement peu différenciée sur le territoire du Parc par rapport aux territoires voisins, et d'autre part pas à la hauteur des enjeux de durabilité des milieux et des ressources naturelles concernés.

Ainsi, malgré des avancées certaines de la préservation de certains milieux menacés (corridors écologiques, landes, milieux à batracien), un certain nombre de conclusions soulignent que la fragilité ou l'appauvrissement d'autres milieux et ressources naturelles reste d'actualité, et que les pressions qui s'y exercent restent fortes.

Le renforcement des problématiques liées au périmètre d'extension

Le périmètre d'extension va venir renforcer la « valeur » ou la cohérence du périmètre actuel, essentiellement sur des problématiques patrimoniales, à savoir : (1) la cohérence écologique par l'intégration de nouveaux réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques, (2) le patrimoine culturel par le patrimoine architectural agricole à l'Est et le patrimoine historique à l'Ouest, (3) la consolidation des unités paysagères du périmètre actuel et (4) la consolidation des espaces forestiers (lien corridors). Les enjeux de connaissance, de stratégie d'action et de gouvernance sont donc à la hauteur de la justification de la cohérence mise en avant mais aussi de la « quantité » et de la « qualité/diversité » de ces nouveaux espaces intégrés.

Il convient par ailleurs de souligner que l'intégration des nouvelles communes pourrait avoir un impact sur la dynamique démographique du territoire dans la mesure où ce sont pour la plupart des communes qui ont eu une croissance démographique annuelle forte sur la période 1999-2006. Ceci étant, le taux de variation annuel moyen de l'ensemble des communes du périmètre d'extension est de 0,51% entre 1999 et 2006 donc en dessous du seuil de 0,55%. Enfin, concernant la structuration territoriale, les 27 communes du périmètre d'étude appartiennent pour la plupart à des EPCI déjà partiellement inclus dans le Parc.

Enfin, les enjeux d'identité du territoire et de gouvernance restent majeurs pour ce territoire qui passe potentiellement de 59 à 86 communes avec le périmètre d'extension.

En conclusion, les évolutions notées sur le territoire du PNR Oise Pays de France lors de ces dernières années s'inscrivent en partie dans la continuité des mutations de plus longue période, avec parfois des ralentissements ou accélérations de tendances, qui en font **un territoire à l'équilibre toujours fragile et au patrimoine culturel et naturel riche et menacé.**